



PUBLICATION OFFICIELLE
DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

Rédacteur en Chef:
Raymond E. KENDALL

O. I. P. C. - INTERPOL

SECRETARIAT GENERAL
50, quai Achille-Lignon
69006 LYON

ADRESSE TELEGRAPHIQUE :
INTERPOL-LYON

TELEPHONE :
LYON 72 44 70 00
FAX :
LYON 72 44 71 63
FRANCE

Sauf mention expresse contraire, les opinions et les références aux équipements publiées dans cette revue n'engagent pas l'O.I.P.C. - Interpol. Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation, même partielle, des textes publiés dans cette revue sont strictement réservés.

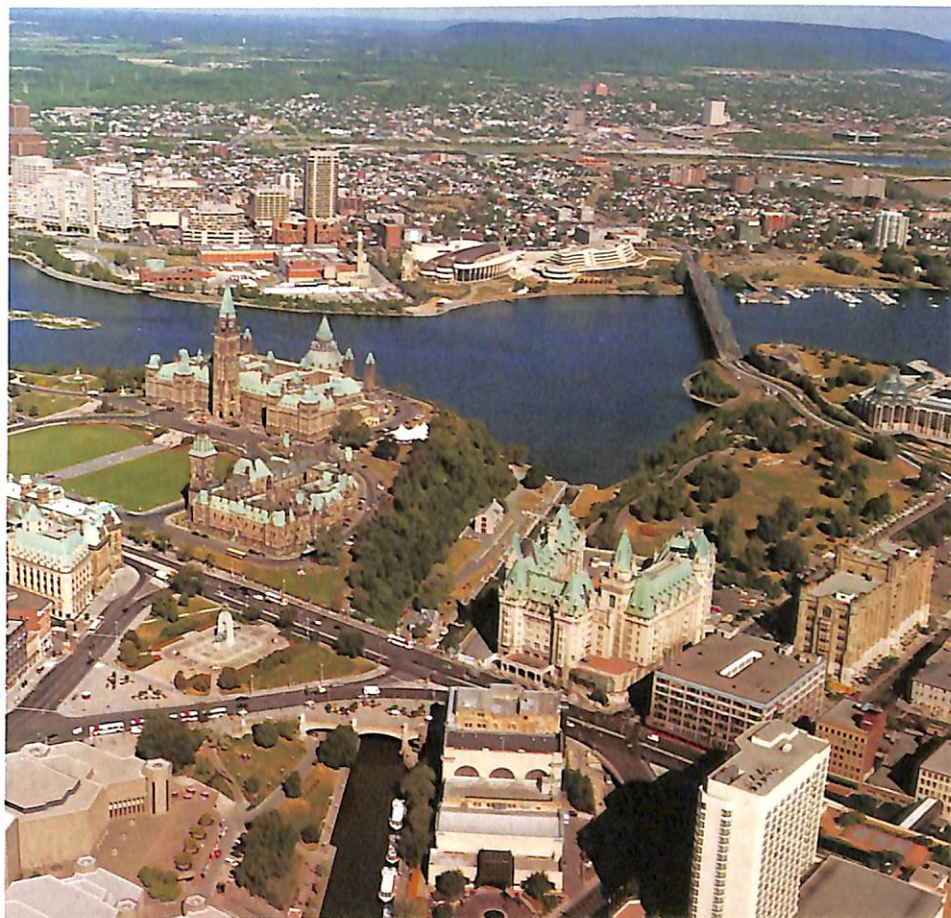
CPPAP N° 1207 AD
IMPRIMÉ EN FRANCE
ISSN 0035-3396

REVUE INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

Assemblée générale

59^e session **Ottawa**
27 septembre - 3 octobre 1990

Vue aérienne d'Ottawa. Au centre, le fleuve Outaouais et le Parlement ; au premier plan, à gauche et au centre, les bâtiments où s'est déroulée la 59^e session de l'Assemblée générale.



45^e ANNEE - NOVEMBRE-DECEMBRE 1990 - NUMERO 427



SOMMAIRE

3	Séance solennelle d'ouverture	22	Télécommunications et informatique
7	Adhésion de quatre nouveaux pays	22	Réunion des chefs de BCN
8	Rapport d'activité du président	23	Réunions continentales
10	Rapport d'activité du Secrétariat général	25	Résolutions
16	Questions financières	30	Programme de travail pour l'année 1991
18	Trafic international des drogues	32	Elections et choix du lieu de la prochaine Assemblée générale - Clôture de la 59 ^e session
20	Terrorisme international	35	Autour de la Conférence
21	Armes à feu et explosifs	39	Liste des participants
21	Faux monnayage et délits économiques	40	Index des articles parus dans la RIPC en 1990

HOMMAGE

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Gilles Boulouque, qui fut premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris. Il avait récemment collaboré au numéro de septembre-octobre 1990 de la Revue internationale de police criminelle.

La rédaction lui rend ainsi un dernier hommage et présente ses très sincères condoléances à sa famille.

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

La 59^e session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol s'est tenue du 27 septembre au 3 octobre 1990 à Ottawa, capitale nationale du Canada.

La session s'est ouverte le jeudi 27 septembre par les allocutions de MM Norman Inkster, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et vice-président du Comité exécutif de l'OIPC-Interpol, Brian Mulroney, premier ministre du Canada, et Raymond Kendall, secrétaire général de l'Organisation.

Nous reproduisons dans nos colonnes le texte de ces trois interventions.

Allocution de M. Norman Inkster

“Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Solliciteur Général,
Monsieur le Secrétaire Général,
Messieurs les Vice-Présidents,
Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue au Canada.

En ma qualité de commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et de Vice-Président du Comité exécutif de l'OIPC-Interpol, je suis sincèrement honoré et particulièrement heureux de vous accueillir à cette conférence au nom de la délégation canadienne et du

Le Centre de conférences d'Ottawa : à gauche le bâtiment principal où se sont tenues les séances plénières ; à droite le lieu de réunion du Comité exécutif et des commissions.



(Photo : Dave Henderson)

gouvernement. La présence ce matin de nos deux invités de marque, Monsieur le Premier Ministre du Canada et Monsieur le Solliciteur Général du Canada, témoigne une fois de plus du soutien exceptionnel dont nous avons bénéficié pour l'organisation de cette assemblée de l'OIPC-Interpol.

Le Canada et la GRC sont associés à Interpol depuis 1949 et ont en fait accueilli la 40^e session de l'Assemblée générale ici-même à Ottawa en 1971. A ce moment-là, il y a vingt ans, l'OIPC-Interpol comptait 50 pays membres. Elle en compte 150 aujourd'hui, et ce nombre ne cesse d'augmenter.

La dernière décennie du XX^e siècle constitue un défi grandissant pour la police dans le monde entier. Je pense que le caractère constructif et contemporain des questions qui seront résolues au cours de cette assemblée donnera la mesure de notre réussite collective.

Pour apporter une note locale, j'aimerais faire un commentaire sur la composition de la délégation canadienne. Les trois niveaux de la police canadienne (fédéral, provincial et municipal) y sont représentés ; elle comprend également deux membres de la direction de l'Association canadienne des chefs de police. L'étroite coopération qui est encouragée ici, au Canada, entre ces trois niveaux témoigne de notre respect mutuel ; il s'agit d'un microcosme d'Interpol, gouverné par les mêmes principes.

Pour tous ceux d'entre vous qui viennent à Ottawa et dans la région de la capitale nationale pour la première fois,

j'espère que le vaste éventail d'activités prévues à votre intention sera pour vous l'occasion d'apprécier la chaleureuse hospitalité et l'esprit culturel qui caractérisent toutes les régions de ce pays.

J'ai l'honneur ce matin de vous présenter le Premier Ministre du Canada, l'Honorable Brian Mulroney. Né en 1939, une excellente année, à Baie Combeau au Québec, le Premier Ministre a étudié dans les universités de St François Xavier et de Laval, et est licencié en sciences politiques et en droit. Le 11 juin 1983, M. Mulroney a été élu à la tête du parti conservateur progressiste du Canada et nommé pour la première fois à la Chambre des Communes suite à l'élection législative partielle du 29 août 1983. Il a été nommé Premier Ministre en septembre 1984.

Je puis vous assurer, d'après mon expérience personnelle, que le Très Honorable Brian Mulroney a toujours apporté son soutien à la police et témoigné du plus profond respect à l'égard de la pratique policière et de la profession. La GRC est particulièrement reconnaissante de ce soutien, et nous sommes donc doublement honorés de sa présence ce matin.

Mesdames, Messieurs, je laisse la parole au Très Honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada.”

Allocution de M. Brian Mulroney

“C'est pour moi un grand honneur et un plaisir de vous adresser la parole à cette cérémonie d'ouverture de la 59^e Assemblée générale d'Interpol.



(Photo : R.C. Duiven)

Au nom du gouvernement du Canada, je vous souhaite à tous la bienvenue à Ottawa et j'exprime l'espoir que vos discussions des jours à venir seront à la fois stimulantes et productives.

Nous vivons en des temps contradictoires, riches de promesses mais aussi lourds de défis. Nous vivons en des temps nouveaux, où l'espoir se manifeste par des signes infaillibles : le rideau de fer est en lambeaux ; l'Allemagne retrouve son unité ; les deux Corées dialoguent ; les Nations Unies fonctionnent bien.

Et ici même à Ottawa, l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie et la Pologne — autre signe que les temps changent — adhèrent à la constitution d'Interpol.

Ainsi, de vieilles barrières tombent et de vieux problèmes se règlent, mais d'autres demeurent et d'autres encore viennent s'y ajouter : la dégradation de l'environnement mondial ; le fléau du terrorisme ; la prolifération du trafic de drogue ; la misère des enfants affamés, mal éduqués et exploités ; les problèmes colossaux de l'endettement et du développement (43 milliards de dollars sont transférés chaque année des pays pauvres du Sud aux pays riches du Nord) ; la prolifération des armes et de leurs engins porteurs ; et la persistance de conflits régionaux qui montrent trop bien que nous n'avons pas encore maîtrisé la cupidité et l'instinct d'agression, comme le montrent les attaques récentes contre le Koweït de la part d'un pays voisin.

Ces problèmes exigent des interventions nationales, mais ils appellent aussi de nouvelles collaborations. Le défi est on ne peut plus clair. Ou bien nous subissons l'échec chacun de notre côté, ou bien nous remportons la victoire ensemble.

Il n'y a guère de domaine où ce mot d'ordre s'applique avec plus de justesse que dans celui de la lutte contre le crime. Alors qu'autrefois les Etats se préoccupaient surtout de la guerre, ils doivent maintenant s'inquiéter aussi d'autres menaces à leur sécurité : le trafic de la drogue, le terrorisme, les crimes contre l'environnement, le blanchiment de l'argent, l'espionnage technologique, le crime organisé. Ces nouvelles menaces à la sécurité nationale, nous devons les affronter ensemble, avec autant de vigilance et d'ardeur que nous en avons mis à contrer les menaces du passé.

Le progrès est à double tranchant : il ouvre des possibilités merveilleuses aux peuples du monde entier, mais il offre aussi de nouveaux mobiles et de nouvelles

avenues au crime. Les systèmes de communication qui font l'efficacité des économies et des sociétés commerciales d'aujourd'hui permettent aussi de blanchir de l'argent et de transférer à l'étranger les profits d'activités illicites. L'ouverture des frontières est un bienfait pour la liberté et la prospérité, mais elle profite aussi bien aux terroristes qu'aux simples touristes. Les avions facilitent énormément le commerce et les voyages, mais ils sont aussi devenus des cibles de choix pour les extrémistes et des moyens de transport privilégiés pour les criminels.

L'interdépendance devient une réalité dans tous les domaines, celui du crime y compris. Le crime aussi se mondialise. Si Interpol n'existait pas, il faudrait donc l'inventer. C'est grâce à elle si le "long bras de la loi" s'étend autour du monde entier. Des milliers de Canadiens — et des millions de personnes de par le monde — ont tout lieu d'être reconnaissants de la discrète efficacité de votre organisation.

Interpol s'est imposé comme règle de respecter les nombreuses différences entre pays, différences dans les langues, les coutumes et les systèmes de justice criminelle. Mais je crois qu'il existe des vérités fondamentales auxquelles tous ses membres adhèrent d'un commun accord. La première est qu'il faut reconnaître la distinction entre le bien et le mal. La deuxième est que les individus doivent être tenus responsables de leurs actes. Et la troisième est que, dans toute société, les citoyens innocents ont le droit d'être protégés contre ceux qui les menacent. Voilà les trois vérités par lesquelles se définit notre cause commune. Ce sont elles qui commandent l'importance vitale d'Interpol et des forces de police à travers le monde.

De plus en plus, le succès de la lutte contre le crime dans chacun de nos pays dépend du succès de cette lutte au plan international. Nous avons la chance, au Canada, de pouvoir compter avec une force de police montée dirigée de façon particulièrement éminente par M. Inkster.

Mais l'inverse est également vrai : la lutte internationale contre le crime sera vouée à l'échec si elle n'est pas menée efficacement dans chacun de nos pays. La criminalité moderne déjoue peut-être de plus en plus les frontières, mais c'est à l'intérieur de nos propres sociétés qu'elle voit le jour. Les schémas du crime changent, et, comme la société où il faut assurer l'ordre et la protection des citoyens évolue elle aussi, les corps de policiers doivent répondre à de nouvelles demandes et de nouveaux défis.

Je crois que l'une des principales préoccupations des corps policiers, où

qu'ils soient, doit être de refléter la société qu'ils sont appelés à protéger. Les corps policiers ne peuvent fonctionner adéquatement s'ils donnent l'impression d'être à l'écart de la société. S'ils deviennent étrangers aux cultures et aux traditions de la société où ils agissent, ils risquent de s'aliéner la population, de ne plus pouvoir communiquer avec elle, et surtout de perdre sa confiance, qui est une condition essentielle au maintien de l'ordre. Les corps policiers connaissent du succès lorsqu'ils sont un reflet fidèle de la société et ils se condamnent à l'échec lorsqu'ils cessent d'évoluer dans le même sens qu'elle.

Voilà pourquoi le gouvernement canadien trouve particulièrement important de donner un visage multiculturel aux forces de l'ordre. Il tient à ce que les membres des différentes communautés, y compris les peuples autochtones, participent directement à la prévention du crime et au maintien de l'ordre.

Il y a un autre défi à relever pour les forces de l'ordre : c'est celui de nous employer à prévenir le crime avec autant de vigueur que nous avons mis jusqu'ici à le combattre. En médecine, le meilleur remède, c'est bien connu, est la prévention. De même, si les lois ne sont pas violées, il n'est nul besoin d'en appliquer les sanctions. Nous savons tous qu'aucune société civilisée n'a les moyens de faire respecter ses lois si ses citoyens ne sont pas prédisposés à obéir. La lutte contre le trafic de la drogue, dans laquelle Interpol joue un rôle essentiel, nous en offre peut-être le meilleur exemple. Il n'y aurait pas de trafic de drogues s'il n'y avait pas de toxicomanes. Il faut s'attaquer au problème de l'offre, c'est certain, mais il ne faut pas négliger non plus celui de la demande, ce qui suppose une vaste campagne d'éducation destinée à changer l'attitude des gens, à les sensibiliser aux ravages de la drogue. Cela suppose aussi qu'il faut prévoir des moyens de traitement et surtout offrir à nos enfants de belles possibilités d'avenir, pour leur éviter de tomber dans ce piège.

Voilà pourquoi le Canada s'est doté d'une stratégie nationale anti-drogue. Cette stratégie a mis à la disposition de la police de nouvelles ressources pour combattre les barons de la drogue, mais elle s'est attardée encore davantage à l'éducation, à la prévention et au traitement. Elle commence d'ailleurs à donner des résultats intéressants. C'est une chose que de prévenir le crime. C'en est une autre que de le punir lorsqu'il se produit. Les criminels en puissance doivent savoir qu'on ne les laissera pas bafouer impunément les valeurs de la



129 délégations et 8 observateurs étaient présents pour la 59^e session de l'Assemblée générale d'Interpol. (Photo: Dave Henderson)

société civilisée. La punition exerce sur eux un pouvoir dissuasif, et sert à protéger aussi d'éventuelles victimes. C'est pourquoi notre gouvernement s'est engagé dans un processus de consultations visant à rendre plus strictes les peines imposées aux criminels violents et aux dangereux trafiquants de drogue.

L'exemple du trafic de la drogue m'amène à parler d'un autre défi, celui de la collaboration, tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières. Pour bien respecter la loi, il faut le concours de spécialistes en différents domaines, dont les connaissances peuvent être utiles à la prévention du crime, à l'exercice des pouvoirs policiers et judiciaires et au traitement des contrevenants et des victimes. Il faut aussi la collaboration d'autres institutions de la société — les écoles, les universités, les Églises — qui, par leur fonction et leur expertise, peuvent devenir des outils essentiels pour combattre et prévenir le crime. Et il faut la participation des citoyens eux-mêmes, sans la confiance desquels la police ne peut agir.

Cette collaboration appelle en retour une obligation d'ouverture et de sensibilité aux besoins. Les corps policiers ne conservent leur légitimité que dans la mesure où ils resteront à l'écoute des besoins réels de toute la collectivité canadienne. Il faut que la population sente que les corps policiers agissent dans son intérêt et non pas contre lui. Et à cette fin, il est essentiel que ceux-ci puissent modifier leurs priorités en fonction de l'évolution de celles de la société elle-même.

J'ai déjà parlé de l'ampleur du problème que pose le trafic de la drogue. Les victimes en sont nombreuses : il y a bien sûr les consommateurs eux-mêmes, qui détruisent ainsi leur santé, mais il y a aussi des conjoints et des enfants qui en paient le prix, sans parler de la douleur que peuvent ressentir tous ceux qui les aiment. Et il y a beaucoup d'autres crimes qui font des victimes : la violence faite aux femmes et aux personnes âgées ; les mauvais traitements infligés aux enfants ; et, dans certains pays, les crimes perpétrés contre des activistes de toutes allégeances, qui vivent sous la menace constante de l'enlèvement et de la disparition. Les agents de police sont souvent les premières personnes auxquelles s'adressent les victimes de ces crimes.

C'est dans cette optique de rapprochement entre les corps policiers et les citoyens que se tiendra le mois prochain, ici même à Ottawa, entre autres sous l'égide de la Gendarmerie royale du Canada, une importante conférence où il sera beaucoup question de la prévention des crimes dont peuvent être victimes les groupes les plus vulnérables de la collectivité. La réputation d'Interpol n'est plus à faire pour ce qui est de répondre aux besoins des victimes, notamment lorsqu'il s'agit de localiser des personnes disparues. La Conférence de La Haye sur le droit international privé s'est penchée sur un traité international destiné à enrayer l'odieuse pratique de l'enlèvement et de la traite des enfants. Interpol aura évidemment un rôle essentiel à jouer dans l'application de cette convention dès qu'elle sera en vigueur.

Un autre des nouveaux défis qui se posent aux forces de l'ordre est de faire respecter les lois et les règlements concernant l'environnement, comme l'exigent les citoyens d'aujourd'hui. A mesure que plus de gens, partout dans le monde, considèrent que la santé de l'environnement est un élément essentiel de la sécurité publique, la détection et la prévention des crimes contre l'environnement acquièrent un plus haut degré de priorité.

L'un des problèmes sur lesquels il faudra se pencher à l'avenir est celui du transport outre-frontière, dans des conditions illégales ou non réglementées, de déchets toxiques et de substances dangereuses.

Un autre est celui du braconnage et de l'odieux trafic international auquel donnent lieu les espèces menacées d'extinction. La crise de l'environnement pose l'un des défis majeurs de la prochaine décennie.

Interpol a aussi un rôle à jouer dans les échanges de renseignements et d'expertise entre les corps policiers des pays développés et ceux des nations pauvres. Bien des pays sont en effet dépourvus des moyens d'information et des compétences nécessaires au maintien de l'ordre et n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires pour les obtenir. Il s'agit là, à mon avis, d'un domaine auquel il faudra accorder une attention accrue à l'avenir. La coopération d'Interpol avec les pays pauvres peut prendre diverses formes : elle peut, par exemple, leur communiquer des renseignements et assurer la coordination d'opérations policières en dehors de leurs frontières respectives. Mais elle peut aussi leur offrir de la formation et de la technologie, les faire profiter de l'expérience acquise et les mettre au fait des nouvelles techniques policières. Il faut agir dans ce sens, autant dans leur intérêt que dans le nôtre.

C'est d'ailleurs pourquoi le Canada a offert d'aider les pays d'Amérique latine et des Antilles à initier leurs corps policiers aux techniques modernes du maintien de l'ordre. C'est pourquoi aussi une centaine d'agents de la Gendarmerie royale du Canada ont été détachés en Namibie l'année dernière, afin d'aider ce pays, la dernière colonie d'Afrique, à accéder enfin à l'indépendance. C'est pourquoi aussi des officiers supérieurs de la police namibienne viendront bientôt au Canada suivre un stage de formation auprès de la GRC.

Mais je crois que nous devons voir au-delà du simple objectif d'aider les pays en développement à faire respecter la loi

chez eux. La criminalité dans ces pays est souvent reliée directement à la frustration et à l'injustice inhérentes au sous-développement. Il faut que les pays riches le comprennent et s'emploient à mettre les ressources techniques et financières nécessaires à la disposition des pays pauvres. Le Canada s'y emploie. Il a déjà pris, par exemple, des mesures pour alléger certains engagements contractuels de pays pauvres. Dans la mesure où nous réussirons, ces pays, comme les nôtres, deviendront des endroits plus sûrs et il sera alors plus facile à toutes les nations de faire respecter la loi.

Chez nous, la capacité des forces policières à maintenir l'ordre dépend de l'application équitable de la loi. Au Canada, nous avons dû faire face à cette réalité ces derniers mois, comme nous avons rarement eu à le faire dans notre histoire. A Oka, dans la province de Québec, un petit groupe d'Indiens — certains originaires du Canada et d'autres venant de l'extérieur du pays, mais dont aucun ne représentait la majorité que constituent les autochtones respectueux de la loi au Canada — ont décidé qu'ils pouvaient se soustraire à l'application des lois de notre pays. Ils ont décidé qu'ils pouvaient transporter et utiliser des armes illégales sans encourir de sanctions, et que la loi ne s'appliquait pas à eux simplement parce qu'ils en avaient décidé ainsi. Mais les lois de notre démocratie, comme celles de toutes les autres démocraties, ne peuvent tolérer aucune exception ni aucune objection. Les lois sont efficaces justement parce qu'elles s'appliquent de la même façon à tout le monde. Aucun grief ne donne à quiconque le droit d'essayer de saper les fondements de la liberté.

Hier soir, les rebelles qui s'étaient retranchés dans le centre de désintoxication d'Oka ont déposé leurs armes et se sont soumis au système judiciaire canadien. C'était une décision sage car ils pouvaient compter sur une justice canadienne impartiale. La crise d'Oka s'est déroulée sans aucune effusion de sang.

La fermeté, la patience et le respect de la vie humaine ont fini par triompher. Cela ne veut pas dire que le Canada ait entièrement résolu le problème des peuples autochtones. Malgré les sommes très importantes que nous avons investies, il nous reste beaucoup à faire. Tous les leaders de la nation doivent le comprendre et se concerter pour faire en sorte que le problème soit réglé d'une façon conforme à l'honneur des peuples du Canada.

Le gouvernement canadien rend hommage aux membres des forces armées

canadiennes pour la discipline et le professionnalisme avec lesquels ils ont aidé les corps policiers et les autorités civiles à dénouer la crise de façon pacifique. Pendant toute la durée de ce conflit, deux principes fondamentaux de toute société pacifique ont été préservés. Le premier est que la loi doit être respectée pour être appliquée. Et le second est que la loi doit être appliquée pour être respectée. Toutes les sociétés doivent constamment apprendre et réapprendre

Les corps policiers qui coopèrent par l'entremise d'Interpol s'acquittent d'une très lourde responsabilité, que nous leur imposons nous-mêmes. Nous leur confions les sales besognes et nous leur demandons d'affronter le danger. Nous leur demandons d'être courageux, mais aussi de rester sensibles. Et parfois, nous leur demandons de régler des problèmes dont les vraies solutions se trouvent en nous-mêmes.

Je profite de l'occasion pour exprimer ma gratitude et celle de mon gouvernement à tous les agents de police de ce pays qui contribuent au bon fonctionnement d'Interpol et pour leur dire combien j'admire leur discipline et leur dévouement. La nature du crime évolue, ses instruments aussi ; nos méthodes doivent en faire autant. Mais le but ultime demeure le même : assurer la paix et l'ordre qui permettent à nos sociétés de prospérer dans la liberté et la quiétude. Tel est l'objectif d'une société civilisée.

Les criminels doivent se rendre compte que, dans ce village planétaire où les distances n'existent pratiquement plus, il n'y a plus pour eux aucune retraite sûre ni aucune fuite possible. Si ce message est aujourd'hui compris partout, c'est à

Interpol que nous le devons. Votre mission est d'assurer la sécurité de toutes nos sociétés. Il n'y en a pas de plus importante.

Au nom de tous les Canadiens, je vous souhaite bonne chance dans l'accomplissement de cette noble tâche."

Allocution de M. Raymond Kendall

"Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Solliciteur Général,
Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir vous répondre au nom de l'Organisation et de vous remercier, et, par votre intermédiaire, de remercier le gouvernement du Canada, d'avoir bien voulu accueillir notre Assemblée générale ici à Ottawa.

M. Ivan Barbot, Président de l'OIPC-Interpol, m'a demandé de l'excuser auprès de vous, Monsieur le Premier Ministre, et auprès des délégués.

Il a dû, en effet, quitter Ottawa hier soir pour aller assurer l'organisation d'un voyage du Président de la République française. Il nous rejoindra après-demain. M. Barbot vous remercie vivement, Monsieur le Premier Ministre, de l'intérêt personnel que vous avez bien voulu manifester à Interpol et de l'accueil efficace et chaleureux qui nous a été réservé par les autorités de votre pays,

*La tribune officielle pendant le discours de bienvenue prononcé par M. Brian Mulroney, premier ministre du Canada.
(Photo : Dave Henderson)*



représenté auprès de nous par la prestigieuse Gendarmerie royale du Canada.

Il m'a enfin demandé de vous faire part de sa conviction de voir notre Assemblée adopter, au cours de la session qui s'ouvre, des décisions marquantes pour l'avenir de notre organisation, comme ce fut déjà le cas en 1971, ici-même.

Ce n'est pas la première fois que le Canada reçoit une Assemblée générale. En effet, en 1971, le Canada a accueilli la 40^e session de l'Assemblée générale de l'Organisation, qui, à l'époque, comptait 107 pays membres. Depuis son adhésion à Interpol en 1949, le Canada a joué un grand rôle dans les affaires de l'Organisation, notamment par sa présence dans les plus hautes instances de l'Organisation. Je vous rappelle que, entre 1972 et 1976, M. Higgitt, commissaire de la Gendarmerie royale de l'époque, était Président de l'Organisation, que, entre 1979 et 1981, M. Simmonds, aussi commissaire de la Gendarmerie royale, faisait partie du Comité exécutif et que, depuis 1987, M. Norman Inkster, votre commissaire actuel, est Vice-Président de l'Organisation pour l'Amérique. Tout ceci montre l'importance que votre pays accorde aux activités de notre organisation.

Comme vous l'avez à juste titre fait remarquer, Monsieur le Premier Ministre, nous nous réunissons à un moment où toutes les formes de criminalité, notamment celles liées aux drogues, deviennent de plus en plus internationales ; d'où le rôle essentiel de la coopération internationale pour lutter contre la criminalité en général. Comme vous l'avez aussi souligné, Monsieur le Premier Ministre, nous nous réunissons à un moment où se sont produits et continuent de se produire d'importants changements politiques dans différentes régions du monde.

Notre Assemblée générale est donc importante à deux titres : en premier lieu, en raison des discussions que nous aurons à propos des différents types de criminalité qui nous préoccupent tout particulièrement, et, en second lieu, parce que nous nous réunissons à un moment où il devient possible de surmonter certains obstacles qui nous empêchaient d'étendre notre action à toutes les régions du monde. Je pense ici, bien entendu, aux demandes d'adhésion, — que nous examinerons aujourd'hui — de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, des îles Marshall et, enfin et surtout, de l'Union soviétique, dont j'ai le plaisir aujourd'hui d'accueillir parmi nous, en cette occasion solennelle, le ministre de l'Intérieur, M. Bakatine.

Le succès d'une réunion telle que celle-ci dépend, pour une grande part, des conditions dans lesquelles elle se déroule. Les membres du Comité exécutif et moi-même avons pu constater, comme tous les délégués en ont eu l'occasion aujourd'hui, que, à en juger par l'accueil chaleureux qui nous a été réservé à notre arrivée par nos collègues canadiens, et par les conditions dans lesquelles nos travaux vont pouvoir se dérouler, les dispositions prises par les organisateurs sont de tout premier ordre. Nous devons donc remercier les autorités canadiennes et tout particulièrement le commissaire Norman Inkster et ses collaborateurs de l'efficacité et du soin extrêmes qu'ils ont apportés à la préparation de cette conférence.

Le nombre de pays représentés à cette Assemblée générale est un signe de la popularité du Canada. Quelque 500 délégués de 128 Etats membres, sur les 150 que compte l'Organisation, sont présents ici. C'est, par le nombre des participants, l'une des plus grandes assemblées qui ait eu lieu jusqu'ici. On peut aussi mesurer l'importance que les

pays membres accordent actuellement aux activités d'Interpol dans la lutte contre la criminalité internationale.

Je suis absolument certain que nos travaux seront couronnés de succès.

Nous avons, pour les prochaines journées, un ordre du jour très chargé. Parmi les points les plus importants de notre ordre du jour figurent des propositions de réforme de notre système de contributions budgétaires, qui nous permettront de poursuivre au même rythme qu'aujourd'hui le vaste programme de modernisation que nous avons entrepris ces dernières années, et qui a culminé avec l'inauguration de notre nouveau siège par M. François Mitterrand, Président de la République française. Nous ne pouvons plus nous permettre de prendre du retard dans ce domaine. Le développement général de notre système de télécommunications doit également être poursuivi, et des efforts particuliers doivent être faits en faveur des pays les moins développés ; des propositions vont être faites en ce sens.

Je voudrais terminer, Monsieur le Premier Ministre, en vous remerciant encore une fois de l'honneur que vous avez fait à l'Organisation en ouvrant cette Assemblée générale. Je voudrais remercier le Canada et les Canadiens de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, et nous nous réjouissons tous de pouvoir faire plus ample connaissance avec votre pays et sa culture dans les jours à venir."

Retenu par ses fonctions en France, M. Ivan Barbot, président de l'OIPC-Interpol, n'a pu ouvrir la 59^e Assemblée générale. Il a néanmoins présidé les 3^e, 4^e et 5^e séances plénières.

ADHESION DE QUATRE NOUVEAUX PAYS

Cette année, lors de la première séance plénière placée sous la présidence de M. Akele (Bénin), vice-président de l'Organisation, en l'absence de M. Ivan Barbot, président de l'OIPC-Interpol, empêché, l'Assemblée générale a approuvé l'adhésion de quatre nouveaux pays : l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie et les îles Marshall.

M. Bakatine, ministre de l'Intérieur soviétique, remercie l'Assemblée générale, qui vient d'approuver l'adhésion de son pays à l'OIPC-Interpol. (Photo R.C. Duven)



URSS

Le représentant de l'URSS exprime la conviction profonde, qui est celle de son peuple, qu'il n'existe qu'une seule justice, et se fait l'interprète de son gouvernement, qui considère que l'une des solutions qui permettront de lever les obstacles auxquels est actuellement confrontée l'Union soviétique est le renforcement de la solidarité internationale. A cet égard, le représentant soviétique assure que son pays est prêt à participer aux travaux de l'OIPC-Interpol, en répondant notamment aux demandes de tous



Les trois autres nouveaux membres de l'OIPC-Interpol : la Pologne, la Tchécoslovaquie et les îles Marshall. (Photos : R.C. Duiven)

ses membres en vue de lutter contre la criminalité internationale, conformément aux valeurs communes des Etats membres.

L'Assemblée générale approuve la demande d'adhésion de l'URSS.

Pologne

Le représentant de la Pologne rappelle que son pays, membre fondateur de l'Organisation en 1923, retrouverait ainsi la possibilité, après quarante ans, de s'intégrer à la communauté policière internationale.

Après approbation de sa demande d'adhésion, le délégué de la Pologne remercie chaleureusement l'Assemblée générale d'avoir accueilli son pays au sein d'Interpol. Il déclare également que cette nouvelle adhésion représente pour les policiers polonais un moment historique.

D'autre part, il assure que la Pologne s'engage à respecter le statut de l'Organisation, et que la participation de son pays aux travaux d'Interpol permettra de mieux faire face aux défis lancés par la criminalité organisée. La Pologne est par ailleurs

désireuse de recevoir sur son territoire tous les officiers de liaison intéressés.

Le président déclare que la communauté policière internationale prend acte de la détermination exprimée par la délégation de la Pologne à lutter à ses côtés pour que triomphent les idéaux de l'OIPC.

Tchécoslovaquie

Le représentant de la Tchécoslovaquie présente, au nom de son gouvernement, une demande d'adhésion à l'OIPC-Interpol, en rappelant que son pays figurait, en 1923, au nombre des membres fondateurs de l'Organisation.

L'Assemblée générale approuve la demande d'adhésion de la Tchécoslovaquie. Le délégué remercie l'assistance de son vote et l'assure de la coopération étroite de son pays avec tous les autres membres de l'Organisation.

Îles Marshall

Le représentant des îles Marshall sollicite de l'Assemblée générale un vote

favorable qui permettra à son pays de collaborer plus activement au sein de la communauté policière internationale. Il décrit cette république, composée de 29 atolls et de 5 îles répartis dans une zone exclusive économique de 715 miles carrés au centre de l'océan Pacifique. C'est une base pour de nombreuses sociétés privées, et un centre très actif de communications maritimes et aériennes.

Il précise que son pays a reçu, au cours des deux dernières semaines précédant l'Assemblée générale, par voie diplomatique, trois demandes d'information sur des individus soupçonnés d'activités criminelles.

L'Assemblée générale ayant approuvé la demande d'adhésion des îles Marshall, le président félicite la délégation de ce pays ; son délégué exprime la reconnaissance de sa république pour ce vote et assure l'Organisation de la coopération pleine et entière de son pays.

L'OIPC-Interpol compte désormais 154 membres.

RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT

Depuis la rédaction du dernier rapport d'activité de la présidence de l'OIPC-Interpol, M. Ivan Barbot a poursuivi sa politique orientée dans trois directions essentielles :

La présidence des travaux des deux organes délibérants de l'Organisation.

La présidence des travaux de la 58^e session de l'Assemblée générale à Lyon, qui s'est ouverte par l'inauguration des locaux du nouveau siège par François

Mitterrand, président de la République française. A l'issue de la cérémonie, M. Barbot a reçu du chef de l'Etat du pays du siège un témoignage officiel de satisfaction qu'il a transmis au secrétaire général et à l'ensemble du personnel ayant contribué à la réussite de cette manifestation prestigieuse pour notre organisation.

M. Barbot a présidé également les délibérations des 93^e, 94^e et 95^e sessions du Comité exécutif de l'Organisation, qui

ont porté notamment sur des questions financières de première importance pour l'avenir d'Interpol.

Conformément au mandat qui lui avait été confié par la 58^e session de l'Assemblée générale, le président de l'Organisation a signé le 22 mai dernier avec M. Julio Mera-Figueroa, ministre de l'Intérieur de l'Argentine, l'accord relatif au siège du bureau sous-régional pour l'Amérique du Sud et à ses privilèges et immunités sur le territoire argentin. A

cette occasion, M. Barbot a été reçu en audience par M. Carlos Menem, président de la République argentine.

Le président de l'Organisation a également mis à profit ses contacts avec les responsables nationaux pour les sensibiliser aux besoins d'Interpol.

- C'est ainsi qu'il a eu des entretiens avec :
- M. Saint-Louis, ministre de l'Intérieur et de la Défense d'Haïti ;
 - M. Turos, vice-ministre de l'Intérieur de Hongrie ;
 - M. Joxe, ministre de l'Intérieur du pays du siège ;
 - M. Sessions, directeur du Federal Bureau of Investigations des Etats-Unis ;
 - M. Tuma, directeur de la Police fédérale du Brésil, et ses proches collaborateurs,
 - M. Passero, directeur de la Police fédérale d'Argentine et ses principaux collaborateurs ;
 - M. Niyonkuru, directeur général de la Sécurité nationale du Burundi.

- M. Soukharev, procureur général de l'URSS ;
- et les principaux responsables de la police de ce pays.

Dans la même optique, le président de l'Organisation a été invité par les hautes autorités polonaises à se rendre à Varsovie au mois de juin de l'année en cours.

Le président de l'Organisation s'est également attaché à favoriser le développement d'un dialogue constructif entre Interpol et d'autres enceintes de coopération internationale.

L'objectif visé est double : maintenir à un bon niveau l'image d'Interpol, et œuvrer en faveur d'une concertation mutuelle devant aboutir au rejet de toute vaine concurrence.

M. Barbot a poursuivi les contacts officiels avec l'enceinte de coopération de police des 12 pays de la Communauté

Des documents élaborés par le président et par le Secrétariat général ont été remis aux membres de la réunion des hauts fonctionnaires Trévi qui s'est tenue le 10 mai dernier, pour proposer que notre organisation soit associée aux travaux de cette enceinte.

Une information détaillée leur a été donnée à cette occasion sur le fonctionnement de la coopération Interpol en matière de lutte contre la drogue, et sur le système de documentation criminelle du Secrétariat général, au moment où s'amorce au sein de Trévi une réflexion sur l'éventualité de créer un centre autonome de renseignements européens sur les stupéfiants.

M. Barbot a obtenu des hautes autorités des Nations Unies la possibilité de faire distribuer un document sur le rôle d'Interpol aux délégués à l'Assemblée générale extraordinaire sur les drogues réunie du 20 au 23 février derniers à New York, bien que notre organisation ne bénéficie pas d'un statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La délégation de l'Argentine. (Photo : R. B. Graham)



Par ailleurs, dans le cadre de la demande d'adhésion de l'URSS, M. Barbot s'est entretenu longuement à Moscou avec les autorités soviétiques :

- M. Rijkov, premier ministre ;
- M. Bakatine, ministre de l'Intérieur ;
- M. Iakovlev, ministre de la Justice ;
- M. Demidov, vice-ministre de l'Intérieur ;

européenne appelée Trévi, contacts lancés l'année dernière avec la présidence française des hauts fonctionnaires assurée par M. François Roussely, directeur général de la police française et relayés depuis le 1^{er} janvier de cette année par son successeur, M. Joseph Brosnan, haut fonctionnaire du ministère de la Justice d'Irlande.

Le président d'Interpol, invité mais ne pouvant s'y rendre lui-même, a dépêché à Nairobi M. Akele, vice-président pour l'Afrique, afin de le représenter à la réunion spéciale sur la sûreté de l'aviation en Afrique qui s'est tenue en janvier dernier. A l'issue de cette mission, diverses dispositions ont été étudiées en concertation avec le Secrétariat général afin de sensibiliser les pays de la région à un développement de la coopération dans ce domaine particulier et sensible.

En conclusion d'une mission effectuée l'année dernière par le président d'Interpol auprès du Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité, organisme relevant du Conseil des ministres de l'Intérieur arabes et établi à Riyadh, les modalités pratiques d'un renforcement de la coopération mutuelle entre cette institution et Interpol ont été envisagées.

Le président d'Interpol a proposé aux autorités des Nations Unies le principe d'une association d'Interpol aux activités envisagées en matière de formation des policiers nationaux par le Centre pour les droits de l'homme, dans le cadre de sa campagne mondiale sur ce thème.

Comme pour l'année précédente, les activités du président d'Interpol ont été accomplies sans recours au budget de l'Organisation.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT GENERAL

Le secrétaire général souligne que ce rapport résume l'activité de l'OIPC-Interpol pour la période comprise entre le 01/01/89 et le 31/12/89, et coïncide de ce fait avec l'exercice comptable. Puis il attire l'attention des délégués sur l'année 1989, qui restera une date historique dans la vie de l'Organisation, puisqu'elle correspond au transfert du siège de St Cloud à Lyon

Le déménagement et l'installation à Lyon, effective entre le 22 mai et la mi-juin 1989, ont entraîné des efforts et des difficultés au niveau de tous les services du Secrétariat général impliqués à un titre ou à un autre. Les efforts accomplis par le Secrétariat général et avec l'aide de l'ensemble des pays membres ont permis de réaliser dans les meilleures conditions cette opération délicate.

Cabinet du secrétaire général

En raison de l'augmentation des tâches exécutées en 1989 par le secrétaire général en personne et des missions qu'il a dû entreprendre par rapport aux années précédentes, le Cabinet a connu une augmentation importante de sa charge de travail quotidienne.

C'est pour cette raison que le secrétaire général a décidé de détacher du Cabinet le Groupe de la sécurité. Ce groupe est devenu une sous-division qui dépend actuellement de la Division I.

La composition du Cabinet est désormais la suivante :

- le Cabinet proprement dit ;
- le Service des relations publiques ;
- le secrétariat.

Service des relations publiques

Pendant l'année de référence (1^{er} janvier - 31 décembre 1989), le Service des relations publiques a connu une augmentation considérable de ses activités.

Les différents médias ont montré un intérêt croissant pour les activités de l'Organisation, notamment au moment de l'inauguration et de l'Assemblée générale qui ont eu lieu à Lyon. Outre les demandes de renseignements concernant les différents aspects du transfert d'Interpol à Lyon, le Service des relations publiques a aussi reçu des demandes d'interview sur des questions telles que la politique générale de l'Organisation, les drogues ou le terrorisme.

Le nombre des journalistes et des reporters qui sont venus au Secrétariat général en 1989 a augmenté dans des proportions considérables par rapport à 1988, passant d'une soixantaine à environ 280. Ils appartenaient, entre autres, aux organes suivants : *Time Magazine*, *Komsomolskaia Pravda*, *Reader's Digest*, *El Periódico*, *Stern*, TVE (télévision espagnole), Channel 4, NCB Network. Il convient cependant de faire remarquer

que cette importante augmentation est due, en partie, à l'intérêt suscité par l'inauguration du nouveau siège.

Outre ces visites, le Service des relations publiques a aussi répondu à de nombreuses demandes par téléphone concernant des sujets variés allant de questions générales à des questions plus précises concernant des faits d'actualité. Le nombre de ces appels téléphoniques a dépassé les 2 000 en 1989, contre environ 600 l'année précédente.

Entraide technique

Comme chaque année, un cycle de formation des fonctionnaires de BCN s'est tenu au Secrétariat général, et 20 bourses ont été accordées à ce titre. Après le désistement de deux pays, ce sont au total 18 bourses qui ont été versées.

Il faut relever également sur le plan de l'entraide technique l'aide apportée pour l'équipement en matière de télécommunications à certains pays ne disposant pas des moyens minimum en ce domaine.

Activités criminelles internationales

La Division de police, qui a pour fonction de coordonner la coopération nécessaire à la lutte contre la criminalité internationale, se compose, depuis le transfert du siège à Lyon, de trois sous-divisions. Après la réorganisation de la division en 1989, sa structure, au 1^{er} janvier 1990, est la suivante :

- Bureau du chef de division
- Sous-division 1 (criminalité générale, criminalité organisée, FOPAC et terrorisme)

- service administratif
- criminalité générale (groupe CG)
- criminalité organisée (groupe CO)
- fonds provenant d'activités criminelles (groupe FOPAC)
- terrorisme international (TE)

- Sous-division 2 (criminalité économique et financière)

- service administratif
- criminalité économique (groupe E)
- fausse monnaie et utilisation de faux documents de voyage (groupe F)

- Sous-division 3 (stupéfiants)

La délégation des Bahamas. (Photo : R.B. Graham)



- service administratif
- groupe 1 (opérations)
- groupe 2 (renseignement)
- Bureau de liaison pour l'Asie du Sud-Est et l'Extrême-Orient (Bureau de liaison de Bangkok)

Bureau du chef de division

Le chef de division est chargé de coordonner et de superviser les activités des trois sous-divisions. Il représente le Secrétariat général à l'occasion de diverses réunions organisées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Organisation. Il supervise également les activités régionales au sein de l'Organisation et coordonne les travaux de préparation des conférences régionales (à l'exception des conférences européennes, qui relèvent du Secrétariat européen).

Sous-division 1 (Terrorisme international, criminalité organisée, fonds provenant d'activités criminelles et criminalité générale)

En 1989, et plus particulièrement après le transfert à Lyon, la structure traditionnelle de cette sous-division a subi un certain nombre de modifications : ainsi les groupes C (infractions contre les biens) et D (infractions contre les personnes) ont été réunis dans un nouveau Groupe de la criminalité générale.

Le groupe FOPAC, quant à lui, qui dépendait auparavant directement du chef de division, a intégré l'organigramme de la Sous-division 1.

Le Groupe de la criminalité générale

Cette unité est spécialisée dans certains types d'infractions contre les biens ou les personnes, considérées comme ayant une importance internationale. Dans le cadre de son travail, le groupe est en liaison avec d'autres organisations internationales — Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme (formes contemporaines d'esclavage, y compris les infractions dont sont victimes des enfants), l'UNESCO, et l'ICOM (vol d'objets d'art et de biens culturels), l'OACI et la FEEM (trafic d'explosifs et d'armes), et la CITES (trafic d'espèces en voie de disparition).

Vol d'objets d'art et de biens culturels

L'une des activités principales de cette entité est de traiter les formulaires CRIGEN/ART et de préparer les notices d'objets volés qui seront diffusées aux Etats membres. En 1989, il a été publié

154 notices à partir de renseignements provenant de 11 pays membres. L'affiche "Les œuvres d'art les plus recherchées" a également été éditée.

Un colloque international sur le vol et le trafic de biens culturels et d'œuvres d'art, organisé en coopération avec l'UNESCO et avec le concours de l'ICOM, s'est tenu du 5 au 8 décembre 1989 au Secrétariat général à Lyon. Une centaine de personnes originaires de 34 pays différents y ont participé.

Armes et explosifs

Il convient de noter que l'informatisation des données sur les explosifs, et partant la conversion des fichiers, est maintenant achevée. Elle continue toujours en ce qui concerne les armes à feu. Ces deux tâches sont entreprises avec l'aide de l'ATF.



*Le représentant du Bahreïn.
(Photo : R.B. Graham)*

Trafic et vol de véhicules automobiles - Criminalité de violence - Vols avec violence et homicides

Il est clair que le trafic de véhicules automobiles est particulièrement important, surtout en Europe. L'officier spécialisé a eu l'occasion de suivre plusieurs affaires intéressantes et, en novembre 1989, a assisté à un groupe de travail organisé à Bruxelles à propos de l'une de ces affaires.

D'autre part, la publication "Immatriculation des véhicules automobiles dans différents pays" faisant l'objet d'une mise à jour annuelle, il est demandé aux pays membres de communiquer au Secrétariat général toute modification de leur système d'immatriculation.

Si le Secrétariat général ne répertorie plus les vols de véhicules automobiles sans lien avec un individu particulier, il n'en reste pas moins qu'un nouveau formulaire CRIGEN/AUTO/REC a cependant été transmis à tous les pays membres ; il sert à signaler la découverte, dans un pays, de tout véhicule volé dans un autre pays.

Traite d'êtres humains - Infractions à caractère sexuel - Personnes disparues - Cadavres à identifier - Identification des victimes de catastrophes

La mission de ce service est le suivi des affaires relatives à la traite d'êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage, en liaison avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, et avec les organisations non gouvernementales affiliées qui traitent de questions similaires. Ainsi, un fonctionnaire de l'Organisation a participé (entre autres réunions) à la 4^e réunion du Comité restreint d'experts du Conseil de l'Europe sur l'exploitation sexuelle, la pornographie, la prostitution et le trafic d'enfants et de jeunes adultes qui s'est tenue au Palais de l'Europe à Strasbourg (France) du 6 au 8 novembre inclus.

Vol, cambriolage et infractions connexes - Protection des espèces menacées

Bien qu'il s'agisse d'une infraction mineure par rapport aux autres infractions traitées par la Division de police, elle est de portée internationale ; lorsqu'ont lieu de grands rassemblements de personnes tels que les jeux Olympiques, le Secrétariat général diffuse des listes de noms de suspects.

En 1989, 67 dossiers concernant des infractions de cette nature, 87 affaires de cambriolages et 5 cas de trafic d'espèces menacées ont été traités par cette unité.

Groupe TE (anti-terrorisme)

On a constaté en 1989 que l'OACI et l'IATA ont joué un rôle plus important dans la coordination des mesures de sécurité avec les gouvernements et les compagnies aériennes. Parallèlement, l'OIPC-Interpol a intensifié en 1989 sa coopération avec ces organisations internationales de l'aviation civile, et on a constaté l'apparition d'une coopération plus étroite dans les discussions et les tentatives visant à définir les domaines où le rôle de chaque organisation pourrait être renforcé et délimité, en vue d'une meilleure complémentarité des diverses organisations dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.



M. Enamul Hug, délégué auprès du Comité exécutif, et l'un des représentants du Bangladesh.. (Photo : R.C. Duiven)

La fréquence des contacts entre le groupe TÈ et les représentants de ces organisations en 1989 s'est notablement accrue. Des programmes visant à intensifier la coopération dans ce domaine vital de la sûreté de l'aviation ont déjà été formulés.

Groupe FOPAC (Fonds provenant d'activités criminelles)

En raison de l'attention accrue portée dans plusieurs pays au problème du blanchiment de fonds et à la confiscation des avoirs provenant d'activités criminelles, le groupe FOPAC est intervenu dans un nombre d'affaires plus élevé que par le passé.

Le groupe FOPAC avait préparé un questionnaire qui a été communiqué à l'ensemble des participants aux cycles de formation financés par les Nations Unies. Ces participants comprennent des membres des services de police, des douanes et des administrations de contrôle.

Ce questionnaire était destiné à évaluer les effets à long terme de la formation fournie par le Secrétariat général. Un rapport final a été élaboré et présenté aux Nations Unies. Les résultats de l'étude ont été très positifs.

La préparation d'une nouvelle édition de l'encyclopédie, des avoirs financiers a été également évoquée : cette encyclopédie, qui contient à l'heure actuelle les informations transmises par 71 pays, incorporera les derniers éléments

communiqués par les pays membres de l'Organisation.

Groupe de la criminalité organisée

Le groupe a notamment participé aux travaux suivants :

- Conférence de l'Association européenne des services de police des ports et aéroports, qui s'est tenue du 17 au 20 avril 1989 à Rotterdam (Pays Bas) ;
- Préparation de l'exposé du secrétaire général à la conférence internationale IPEC qui s'est déroulée à Londres (Royaume-Uni) du 25 au 28 septembre 1989 ;
- Réunion du groupe de travail PROSTAR les 24 et 25 octobre 1989.

Sous-division 2 (Criminalité économique et financière, et faux monnayage et faux documents)

Cette sous-division est formée de deux groupes.

Groupe E

Le groupe E s'occupe des activités frauduleuses reposant sur la duperie ou la tromperie, et des infractions généralement désignées sous l'appellation de "criminalité en col blanc".

L'intérêt manifesté pour ce secteur de la délinquance lors de l'Assemblée générale de Lyon en 1989 et en particulier lors de différents colloques et réunions montre clairement la préoccupation constante des pays membres d'Interpol à l'égard de la criminalité économique internationale.

Cette préoccupation croissante s'est manifestée lors de la tenue du 2^e Colloque européen sur les activités frauduleuses et la criminalité économique au Secrétariat général (Saint-Cloud) du 14 au 15 février 1989. En effet, 61 délégués y ont participé, ce qui constitue une donnée particulièrement encourageante.

Groupe F

Le groupe F est chargé de la lutte contre le faux monnayage et l'utilisation de faux documents de voyage ainsi que de la conception, de la rédaction et de la publication de la revue *Contrefaçons et Falsifications*. Cette revue distribuée par abonnement aux organismes spécialisés et aux institutions bancaires correspond à un système d'information regroupant toutes les données utiles sur les principaux moyens de paiement authentiques ou contrefaits. Elle est mise à jour mensuellement. Elle est rédigée en français et traduite en anglais, allemand, espagnol et arabe.

Sous-division 3 (Stupéfiants)

La Sous-division des stupéfiants a pour mission de renforcer la coopération entre les services de police nationaux et de stimuler les échanges d'informations entre tous les organes nationaux et internationaux concernés par la lutte contre la production, le trafic et l'usage illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. La sous-division prête assistance aux pays membres dans les domaines de :

- 1) la gestion de banques de données ;
- 2) la coordination administrative des enquêtes internationales ;
- 3) l'analyse et la diffusion de renseignements tactiques ;
- 4) la production et la diffusion de renseignements stratégiques.

En 1989, la sous-division se composait du groupe "Opérations", du groupe "Renseignement" et d'un Bureau de liaison pour l'Asie du Sud-Est, situé à Bangkok. Elle a maintenu un niveau d'activité élevé dans quatre secteurs principaux :

- opérations ;
- renseignement ;
- formation ;
- relations avec d'autres organisations internationales ou régionales.

Au cours de cette année, 4 960 saisies de drogues environ ont été enregistrées dans la base de données DRST, et les fonctionnaires de la sous-division ont reçu 14 126 dossiers pour suite à donner ou coordination administrative. Ce chiffre montre une tendance à la baisse, qui s'explique par l'augmentation en 1988 du poids minimum des saisies à signaler.

Coopération avec les autres organisations

La liaison avec les autres organisations internationales ou régionales est aussi une mission importante de la Sous-division des stupéfiants. Outre l'assistance à des réunions organisées par ces institutions, certaines activités méritent une mention spéciale :

- Participation à la 11^e session extraordinaire de la Commission des stupéfiants et au Sous-comité du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient ;
- Participation à deux réunions importantes de l'Organisation mondiale de la santé en 1989 : le 6^e Groupe de travail pour la planification du programme (GTPP) et le 26^e Comité d'experts sur la pharmacodépendance (CEP) ;
- Elaboration, à l'intention de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, d'un rapport annuel sur la situation du trafic international des drogues ;

- Coopération étroite avec le Conseil de coopération douanière, notamment dans l'échange de renseignements et d'études sur le trafic international de drogues ;
- Premier groupe de travail sur les chiens détecteurs de drogues, organisé par la Division des stupéfiants des Nations Unies, en coopération avec les services de la douane et de la police d'Autriche et de Hongrie.

Etudes, documentation générale, colloques, RIPC

Le chef de division a agi comme conseiller juridique de l'Organisation.

De nombreux avis juridiques sur des questions très variées (notamment droit international, droit de la fonction publique internationale, application de règlements internes, droit civil) ont été adressés aux autres services du Secrétariat général.

Des cahiers des charges ont été élaborés et des contrats négociés et rédigés notamment dans les domaines suivants :
- transfert du siège et du personnel à Lyon ;
- équipement du nouveau siège (informatique et télécommunications, fourniture du mobilier, maintenance, restauration, nettoyage, assurance) ;
- réseau de télécommunications aux Caraïbes, don de matériels de télécommunications aux BCN.

La résiliation de certains contrats et le suivi des contrats en cours ont été assurés.

Un colloque international et trois réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers ont été organisés : le secrétariat de la Commission a été assuré.

Au Service de la documentation générale, 173 revues spécialisées et 20 quotidiens ou hebdomadaires sont exploités. 471 livres, brochures, etc. ont été acquis et environ 650 demandes de documentation ont été traitées. Depuis l'installation à Lyon, 41 dossiers documentaires ont été créés et tenus à jour. Depuis septembre 1989, une revue de presse hebdomadaire est diffusée aux autres services du Secrétariat général.

L'édition de la *Revue internationale de police criminelle* en langues anglaise et française a été assurée. L'édition de la version espagnole est, quant à elle, assurée grâce à l'assistance des autorités espagnoles. L'édition de la version arabe se poursuit avec l'assistance des autorités tunisiennes. Tout effort est fait en vue de la résorption du retard de parution.

Pendant l'année de référence, la Division 3 dans son ensemble et plus particulièrement le chef de division et les attachés juridiques ont pâti d'une surcharge de travail considérable, partiellement due au transfert du siège. Dans ces circonstances, certains travaux prévus au programme de travail n'ont pas pu être entamés, notamment la révision du Statut et du Règlement général. Le poste d'un fonctionnaire mis à disposition est resté vacant à la RIPC pendant 8 mois. Par conséquent, des retards importants sont survenus dans la facturation des abonnements, la relance des abonnés et la correspondance de la RIPC.

Pour ce qui concerne la Commission de contrôle des fichiers, elle a eu à examiner 21 demandes de vérification et a procédé à l'examen d'office de 19 dossiers.

D'une façon générale, la Commission a constaté que, comme par le passé, elle a pu exécuter sa mission de contrôle dans la liberté indispensable et que le Secrétariat général a tenu compte des observations présentées par elle : les fichiers sont gérés conformément à la réglementation en vigueur. En revanche, la Commission a déploré que le droit d'accès indirect soit trop peu connu des personnes qui pourraient en bénéficier.

Division des supports techniques

En 1989, le personnel de la Division des supports techniques a consacré tous ses efforts à la réussite du transfert et à l'installation des équipements techniques au nouveau siège du Secrétariat général à Lyon.

Les délégués du Chili. (Photo : R.C. Duiven)



Le transfert s'est effectué à la date prévue, le 22 mai 1989, sans interruption du service normal fourni aux BCN, aux stations régionales et aux groupes de la Division de police.

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée au cours de cette année ; les dates de mises en service correspondent aux échéances prévues dans le programme proposé, et le financement des systèmes est demeuré dans les limites du budget approuvé.

Documentation criminelle informatisée (CIS)

La conversion des dossiers de la documentation criminelle d'Interpol s'est achevée au début de 1989 ; un nouvel ordinateur CIS est maintenant en service à Lyon. Les technologies nouvelles ont permis d'étendre l'utilisation du système CIS. A ce jour, 200 000 malfaiteurs internationaux sont enregistrés dans la mémoire de l'ordinateur, auquel sont reliés 65 terminaux utilisés par les fonctionnaires de police du Secrétariat général. Le système a permis un accroissement considérable des possibilités de traitement et de recherche des informations de police.

L'une des conséquences directes de la mise en place d'un tel système est qu'on peut maintenant répondre rapidement aux demandes de renseignements des BCN ; le délai n'est que de quelques minutes ou de quelques heures, au lieu de quelques jours ou semaines avec le système manuel.

Bureautique et messagerie électronique

Le système de bureautique et de messagerie électronique est en place depuis le 22 mai 1989 et rend des services importants aux usagers du Secrétariat général. On peut transmettre des notes de service et des rapports par le système de messagerie électronique interne, dont la connexion avec l'AMSS X-400 est prévue pour 1990. Les usagers du système pourront alors transmettre directement des messages aux stations régionales ou aux BCN par le système de télécommunications. Le système de traitement de texte est utilisé par l'ensemble des traducteurs du Secrétariat général et permet d'éviter tout double emploi dans les travaux de préparation des documents dans les quatre langues de l'Organisation.

Archivage électronique

Le système d'archivage électronique, installé au Secrétariat général en juillet 1989, est opérationnel depuis le 2 octobre. Ce système permet d'avoir tous les dossiers de police d'Interpol sur des disques à lecture optique. Ces dossiers contiennent principalement les messages transmis par les BCN via le système de télécommunications.

Les fonctionnaires de police peuvent faire des recherches dans l'ordinateur du CIS, et, après avoir déterminé les informations dont ils ont besoin, visionner les pages du ou des dossiers sur l'écran du même micro-ordinateur.

Sous-division "Criminal intelligence et affaires criminelles" — Réponse aux messages (MRB)

Afin de tirer pleinement parti des technologies nouvelles mises en œuvre

au Secrétariat général et d'accroître la qualité des services fournis aux stations régionales et aux BCN, un nouveau service, le Service de réponse aux messages (MRB), a été créé au Secrétariat général le 22 mai 1989.

Les buts et les objectifs généraux du MRB sont de donner au Secrétariat général et aux BCN les moyens de :

- 1) traiter et saisir les informations de police conformément à la réglementation Interpol sur la protection des données (Règlement sur la destruction des informations de police enregistrées par le Secrétariat général) ;
- 2) répondre aux demandes des BCN *sans délai* et dans le respect des dispositions du Règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol ;
- 3) utiliser, pour atteindre les buts ci-dessus, les moyens fournis par la technologie moderne (CIS, archivage électronique, messagerie électronique) conformément aux règles établies par le secrétaire général, et notamment celles concernant la sécurité des données.

Télécommunications — Bilan 1989

Le trafic échangé à travers l'AMSS a été de 287 997 messages reçus et 578 019 messages émis.

Ces chiffres indiquent une baisse de 6,6% par rapport à 1988. On peut l'attribuer essentiellement aux inévitables difficultés d'écoulement du trafic rencontrées pendant la préparation du transfert à Lyon. Des valeurs de trafic identiques à celles de 1988 ont été à nouveau atteintes dans les mois suivants.

Sur le plan de la qualité du service, la durée totale d'indisponibilité et le nombre de fautes du système ont largement diminué. Malgré le transfert, la qualité de service était dès le mois de juillet meilleure qu'à Saint-Cloud.

Les taux de rejets et de messages hors délais sont excellents (2%) et continuent de s'améliorer, ainsi que le nombre moyen de messages en attente (15 en moyenne sur le deuxième semestre 1989).

Il est opportun de noter que 1989 a été une année charnière où, pour la première fois, les trafics ARQ et télex ont très fortement décliné. L'effort déjà réalisé par les BCN pour moderniser leurs équipements et intégrer la stratégie des télécommunications définie à Nice en 1987 a commencé à porter ses fruits.

La Sous-division des télécommunications a envoyé en juillet 1989 une circulaire aux BCN concernés (zones 1, 2 et 3) pour connaître leurs intentions de modernisation et a ensuite eu de nombreux contacts avec les BCN pour préparer leur modernisation et les conseiller sur le choix des équipements dans la perspective du serveur X-400. Ces contacts se poursuivront en 1990.

Le réseau Caraïbes et Amérique centrale a été officiellement mis en service le 9 novembre 1989. L'installation et la formation ont été réalisées entre avril et juin, les tests entre juin et septembre : 28 équipements ont été mis en service dans 26 pays avec Porto Rico pour station régionale. Ces équipements sont composés d'un micro-ordinateur Zénith associé à un adaptateur Télétex MCX-2000.

Administration générale — Moyens d'action

La structure de la Division administrative n'a pas été modifiée en 1989. Cependant, l'ensemble de la division a été particulièrement touché par les différents aspects du transfert à Lyon : le déménagement proprement dit, l'installation dans le nouveau bâtiment avec la mise en place du siège, le recrutement du personnel destiné à remplacer les fonctionnaires qui n'avaient pas suivi, etc.

Le bureau Réunions et missions

Le bureau Réunions et missions a assumé en 1989 ses tâches habituelles dans des conditions particulièrement difficiles en raison du transfert à Lyon.

La délégation chinoise. (Photo : R.C. Duiven)



Il faut relever, au niveau des réunions, conférences et autres colloques tenus au Secrétariat général en 1989, que les chiffres montrent une grande stabilité par rapport à 1988 malgré les charges et les perturbations liées à cette opération importante et qui a motivé l'annulation ou le report de plusieurs réunions pendant la période avoisinant le transfert.

Le bureau Réunions et missions a par ailleurs été mis largement à contribution dans l'organisation de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Lyon, et a participé également dans son domaine aux préparatifs de l'inauguration du nouveau siège de l'Organisation. Sur ce point, et comme le Secrétariat général s'y était engagé, les coûts de l'Assemblée générale se sont élevés à 248 000 FS, c'est-à-dire nettement moins que ceux enregistrés les années précédentes. Les économies ainsi réalisées ont permis de couvrir une grande partie des dépenses enregistrées lors de l'inauguration, qui se sont chiffrées à 315 000 FS et qu'il aurait fallu engager en tout état de cause.

Cette cérémonie d'inauguration, qui s'est déroulée en présence de M. François Mitterrand, président de la République française, de nombreuses personnalités venant de tous les continents et de l'ensemble des délégations des pays membres à l'Assemblée générale, a mis l'accent sur le rayonnement de l'Organisation à travers le monde, grâce à l'ensemble des médias qui ont largement couvert cet événement.

Le succès de cette journée a valu au Secrétariat général de nombreux témoignages de satisfaction de la part des personnalités présentes et en particulier de M. François Mitterrand, président de la République française.

Sous-division Sécurité

Dans le programme d'opération mis au point fin 1985 début 1986, et qui a été rappelé dans les rapports d'activité de la mission "nouveau bâtiment", il avait été prévu pour le nouveau siège d'Interpol à Lyon, indépendamment des dispositifs et alarmes réglementaires, une sécurité efficace et inspirée des techniques les plus modernes.

Sous-division des affaires générales et sociales

Service du personnel

En 1989, une partie importante de l'activité du Service du personnel a été

liée à la préparation et à la mise en place du transfert social :

- problème de la recherche de logements et d'emplois pour les conjoints ;
- scolarisation des enfants ;
- étude individuelle des problèmes posés par le personnel ne venant pas à Lyon.

Il faut souligner que le Secrétariat général a pu bénéficier de l'appui, dans cette opération délicate, des autorités préfectorales et municipales qui ont apporté une aide efficace et précieuse pour solutionner les problèmes de logement, d'emploi des conjoints et de scolarisation, allant souvent au-delà des engagements pris lors de la décision de l'installation à Lyon.



Les délégués de la Colombie. (Photo : R.C. Duiven)

Les Services généraux

L'activité des Services généraux a été largement dirigée vers les tâches liées au transfert du siège et à l'installation à Lyon.

Elles peuvent se résumer comme suit :

- Organisation du déménagement du siège et des déménagements individuels avec la société retenue ;

- Mise en place des appels d'offre, dépouillement et sélection ; enfin négociation des contrats nécessaires au fonctionnement du nouveau bâtiment au titre du nettoyage des bureaux, de la restauration collective et de la maintenance générale ;
 - Equipement du nouveau siège en mobilier et matériel, et aménagement des espaces verts intérieurs et extérieurs.
- Le programme d'équipement a été développé au cours de l'année 1989 conformément au programme adopté dans la résolution AGN/57/RES/4 lors de la 57^e session de l'Assemblée générale à Bangkok. L'ensemble de l'équipement des bureaux en mobilier,

l'atelier d'impression et de photogravure, sont achevés. Il reste en 1990 un certain nombre d'aménagements à réaliser, tels que le musée, la boutique, l'équipement en petit matériel de bureau.

Finances et comptabilité

L'activité de la sous-division Finances et comptabilité a subi les inconvénients du transfert avec l'arrêt du système comptable à Saint-Cloud et sa remise en place à Lyon avec un personnel extrêmement renouvelé.

Néanmoins, les travaux comptables ont pu être menés à bonne fin, au moins pour les tâches essentielles de contrôle et de gestion.

Au cours de l'année 1989, l'inventaire des modifications à apporter au Règlement financier a été dressé, avec le concours précieux des conseillers financiers.

De même, la préparation de la mise en place du nouveau système informatique pour la comptabilité, la paie et la gestion du personnel a été assurée.

Sous-division Production de documents

L'effectif de la sous-division Production de documents reste inchangé par rapport à 1988 et est actuellement de 44 personnes. Il comprend 4 sections linguistiques (traduction et dactylographie), le groupe Imprimerie et le groupe Expédition.

Le contrôle des documents a enregistré 2 800 demandes de travaux de traduction. Au cours de l'année, 14 382 pages ont été traduites et 17 008 pages ont été dactylographiées et relues.

Les traducteurs anglais, espagnols et français ont depuis l'installation à Lyon un matériel informatique qui permet le transfert direct du document traduit vers la dactylographie. La dactylographe introduit les modifications faites par le réviseur et met le texte en forme en respectant les présentations standard. Ce système permet également le transfert d'un document d'une section linguistique à une autre pour les documents trilingues. La section linguistique arabe

sera équipée d'un matériel similaire dans le courant du deuxième semestre de 1990.

Le personnel

Au 31 décembre 1989, le chiffre total des effectifs du Secrétariat général était de 254 fonctionnaires dont 70 mis à disposition, 25 détachés et 159 agents sous contrat. Trente-cinq nationalités sont représentées : allemande,

américaine, argentine, autrichienne, belge, britannique, canadienne, cambodgienne, srilankaise, colombienne, chilienne, danoise, égyptienne, espagnole, française, grecque, hollandaise, irakienne, irlandaise, indienne, islandaise, italienne, japonaise, libanaise, norvégienne, pakistanaise, portugaise, philippine, sénégalaise, soudanaise, suédoise, thaïlandaise, tunisienne, turque, uruguayenne.

QUESTIONS FINANCIERES

Le représentant du Secrétariat général commente le rapport financier, qui reflète la situation de l'Organisation au 31 décembre 1989. Ce rapport comporte trois parties : le bilan, le compte de résultat et le compte d'exécution du budget.

Le bilan (Tableau I)

Le résultat net de l'exercice, après amortissements, constitution des provisions et mise à niveau des fonds de roulement et de réserve, fait apparaître un excédent de 800 442,76 francs suisses.

Le compte de résultat (Tableau II)

Produits

Les recettes issues des contributions appelées se sont accrues en raison de l'augmentation de l'unité budgétaire ; d'autre part, les produits générés par les abonnements RIPC et la vente des brochures sont en augmentation. Il convient de noter que l'augmentation des recettes est due également à l'apport des subventions du FNULAD (1 238 462,64 FS) et de l'UNESCO (222 601,07 FS).

Charges

Les charges sont en augmentation de 5 195 026,23 FS par rapport à l'exercice précédent. Les variations les plus significatives au regard du montant des dépenses engagées sont les suivantes :

- Travaux, fournitures et services extérieurs (ligne "Autres dépenses courantes" du tableau) ; l'augmentation des dépenses provient essentiellement des contrats de maintenance et d'utilisation des logiciels informatiques ainsi que des dépenses liées au nettoyage des locaux.

- Etude, entraide technique (ligne "Autres dépenses courantes") ; l'écart résulte des travaux relatifs d'une part à la publication de la RIPC en langue arabe et du numéro spécial "Inauguration du nouveau siège", d'autre part des dépenses engagées lors de cette cérémonie.

- Frais divers de gestion (ligne "Autres dépenses courantes") ; l'accroissement des montants engagés résulte tant du coût de transmission des messages que des achats de produits pour les ventes au personnel (achats incorporés depuis 1989 dans les comptes du Secrétariat général) et des frais d'accueil encourus à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège.

Le compte d'exécution du budget (Tableau III)

Ce compte analyse les recettes et les dépenses budgétaires. Il permet ainsi de constater que les recettes hors contributions statutaires appelées sont en augmentation par rapport au budget initial.

Les représentants de la Côte d'Ivoire. (Photo : R.C. Duiven)



De la même façon, on constate que le montant des dépenses montre un dépassement par rapport au budget initial en raison notamment des montants inscrits au titre des biens amortissables (investissement projet Caraïbes). Toutefois, les frais de personnel sont en diminution par rapport aux prévisions inscrites au budget, hors pertes de change.

Rapport de la Cour des comptes

La Cour des comptes française est le vérificateur extérieur choisi par la 55^e Assemblée générale de Belgrade en 1986, et dont le mandat a été renouvelé en 1989 pour une période de trois ans. Le rapport présenté cette année par la Cour des comptes concerne la gestion administrative et financière de l'Organisation.

Exécution du budget 1989

A la suite des contrôles auxquels il a été procédé, les vérificateurs estiment que les comptes présentés sont sincères et réguliers, et peuvent donc être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

TABLEAU I - BILAN
(en milliers de francs suisses)

Actif	1988 (1 FS = 4,0738 FF)	1989 (1 FS = 3,85038 FF)
Valeurs immobilisées, dettes après amortissements	23 841	37 819
Comptes de tiers	11 484	11 341
Comptes financiers	27 138	15 896
Comptes de stocks		298
Total de l'actif	62 463	65 354
Passif		
Patrimoine	47 894	61 684
Dettes à court terme	11 719	2 869
Résultats de l'exercice	2 850	801
Total du passif	62 463	65 354

TABLEAU II - COMPTE DE RESULTAT
(en milliers de francs suisses)

Produits	1988 (1 FS = 4,0738 FF)	1989 (1 FS = 3,85038 FF)
Contributions appelées	19 328	21 352
Autres produits	3 970	5 081
Total	23 298	26 433
Charges		
Frais de personnel	12 371	13 211
Autres dépenses courantes	4 505	5 739
Dotation provisions, amortissements	3 572	6 682
Résultat de l'exercice	2 850	801
Total	23 298	26 433

TABLEAU II - COMPTE D'EXECUTION
(en milliers de francs suisses)

Recettes budgétaires	Réalisation (1 FS = 3,85 038 FF)	Budget (1 FS = 4 FF)
Contributions	21 352	20 951
Autres recettes	3 843	1 826
Programme extraordinaire	1 238	
Prélèvements sur fonds affectés	15 424	11 188
Total	41 857	33 965
Dépenses budgétaires		
Frais de personnel	13 211	13 793
Autres dépenses courantes	5 676	5 248
Biens amortissables	5 997	2 533
Frais financiers	62	75
Remboursement construction		358
Provisions pour arriérés de contribution	770	770
Dépenses sur fonds affectés	15 424	11 188
Résultat budgétaire	717	
Total	41 857	33 965
Déficit budgétaire : résultat budgétaire - arriérés de contributions : 717 - 3 962 = 3 245		

Comme pour les deux exercices précédents, les vérificateurs tiennent toutefois à préciser que l'excédent du compte de résultat revêt un caractère exclusivement comptable. En effet, le montant des sommes inscrites en produits au titre des contributions des Etats membres correspond aux contributions appelées et non à leur encaissement effectif.

Transfert du siège à Lyon

Le rapport de la Cour des comptes relève que les quelques problèmes recensés entrent dans le cadre habituel de la phase d'achèvement d'une telle opération. Leur incidence financière ne devrait représenter qu'une part marginale du coût total de cette dernière.

Contributions statutaires

Les vérificateurs remarquent que le montant brut des arriérés de contributions est en diminution (-1,2%) et ce pour la première fois depuis plusieurs années. Il passe en effet de 8 078 257,07 FS au 31/12/1988 à 7 974 737,82 FS.

Projet de budget 1991

Le représentant du Secrétariat général présente le budget 1991 qui répond en majeure partie aux objectifs définis dans la résolution AGN/58/RES/3 adoptée lors de la 58^e Assemblée générale à Lyon. Il reprend également les objectifs fixés dans le rapport n° 3 présenté lors de cette même session, tels que :

- Limiter autant que possible le niveau des dépenses courantes de fonctionnement ;
- Améliorer la productivité du Secrétariat général grâce à une politique d'investissements appropriés, à une meilleure utilisation des ressources et à une politique de formation du personnel en raison de l'évolution des techniques mises en œuvre ;
- Rechercher et mettre en place les moyens les plus efficaces pour réduire le montant des contributions non réglées ;
- Maintenir la valeur de l'unité budgétaire à son niveau actuel en francs courants.

Plan d'action

Le Secrétariat général, en présentant ce rapport, souhaite mettre l'accent sur le ralentissement qu'il compte donner au développement de ses dépenses et à l'effort qu'il engage de façon permanente dans la recherche de recettes complémentaires dont il faut noter qu'elles représentent 13% de ses recettes totales.



La délégation de la Finlande. (Photo : R.B. Graham)

Comme ils s'y étaient engagés au cours de la 58^e Assemblée générale, le Comité exécutif et le secrétaire général proposent aux pays membres de maintenir pour 1991 la valeur de l'unité budgétaire au même niveau que pour 1990, soit 17 300 FS.

Projet de révision du règlement financier

Le représentant du Secrétariat général présente le projet de révision du règlement financier. Conformément à la résolution AGN/58/RES/3 adoptée lors de la 58^e Assemblée générale, le Secrétariat général a préparé le texte d'un nouveau règlement

financier dont la mise en application est envisagée pour le 01/01/1991.

Les dispositions essentielles du nouveau texte s'articulent autour de trois axes :

- Le système des contributions. Le principe d'un système volontaire de contributions n'est pas remis en cause. En outre, deux critères seront retenus pour servir de référence à la fixation du nombre d'unités budgétaires versé par un pays déterminé, à savoir son produit national brut et sa population (art. 3, al. 3). Il est à noter que la contribution spéciale versée par les pays européens est incorporée dès 1991 dans la contribution statutaire (art. 29, al. 7). Conformément aux lignes

générales du plan d'action et de l'étude conduite par le conseiller de l'Organisation, des propositions seront faites à tous les pays afin de revoir le niveau de leur contribution en fonction des critères définis, et celles-ci serviront de base aux négociations qui devront intervenir en cette matière, en se fondant sur les principes d'équité et de solidarité.

- La structure budgétaire. Il est proposé dans la rédaction du nouveau texte d'autoriser le secrétaire général à transférer des crédits à l'intérieur d'un programme, ceci dans le but d'accroître la souplesse nécessaire à la gestion quotidienne des affaires (art. 11, al. 1).

- La composition des fonds et leur alimentation. Conformément au plan d'action adopté par le Comité exécutif lors de sa dernière session, il est suggéré de modifier la structure des fonds de roulement et de réserve pour ne conserver qu'un seul fonds qui pourrait s'appeler "fonds de réserve générale".

En ce qui concerne le fonds d'investissement, le principe retenu consiste à fixer chaque année le montant des crédits qui y sont affectés en fonction de la dépréciation subie par les biens meubles et immeubles amortissables.

Résolutions

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte les résolutions AGN/59/RES/1, AGN/59/RES/3, AGN/59/RES/4.

TRAFIC INTERNATIONAL DES DROGUES

La commission est présidée par M. Seudie (Cameroun). Le représentant du Secrétariat général expose le contenu des rapports sur la situation en 1989.

Caractère international d'une affaire

Est considérée comme internationale toute affaire, qu'elle ait ou non donné lieu à saisie ou arrestation, dans laquelle :

1. On sait que la drogue a traversé une frontière nationale ;
2. La drogue provient d'un autre pays ;
3. La drogue a transité par un autre pays ;
4. La drogue était destinée à un autre pays ;
5. Une ou plusieurs des personnes impliquées sont des ressortissants d'un pays étranger ;
6. La quantité de drogue est telle qu'il est probable qu'elle devait être exportée illicitement ;

7. La drogue, en raison de sa nature, doit provenir d'un pays étranger (si, par exemple, elle ne peut être cultivée dans le pays), sauf si la quantité en est si petite qu'elle est évidemment destinée à être consommée par la personne sur laquelle elle a été trouvée).

Toutes les découvertes de laboratoires, usines, etc., où des stupéfiants ont été traités ou fabriqués doivent être signalées au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol, en faisant état des quantités saisies.

Opiacées Opium et ses dérivés

Opium

Selon les renseignements dont nous disposons, les trois principales régions de production et de transformation d'opium

du monde, l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud-Ouest et le Mexique, ont produit plus de 3 000 tonnes d'opium en 1989. Pendant cette même année, ont été saisis au total 8 927 kg d'opium, dont 4 981 en Iran. Les autorités de ce pays nous ont fait savoir que leurs programmes de destruction des plantations de pavot ont été couronnés de succès.

Le gouvernement pakistanais a mis en œuvre des mesures très strictes pour réduire la culture de l'opium dans la province de la frontière nord-ouest, qui borde l'Afghanistan. Mais, en dépit de ces efforts, l'éloignement de cette région montagnaise rend difficile la tâche des services de répression.

Alors que des informations font état d'une augmentation de la culture du pavot à opium au Liban et de l'existence

de laboratoires clandestins d'héroïne dans la vallée de la Bekaa, il est difficile d'évaluer avec précision l'ampleur de ces activités.

Le Mexique est toujours un important producteur d'opium. Au cours des trois dernières années, sa production est restée d'environ 50 tonnes. C'est surtout dans les régions de culture traditionnelle de Sinaloa, Chihuahua et Durango que se trouvent les plantations de pavot. La culture s'est également étendue à de nouvelles régions, comme les Etats de Michoacan, Nayarit, Guerrero, Oaxaca et Chiapas.

Morphine

La morphine, stupéfiant inscrit au tableau II et l'un des analgésiques les plus puissants qui soient, se trouve surtout dans les milieux médicaux. Interpol a peu d'informations indiquant l'existence d'un détournement illicite ou d'un abus de morphine. Au total, 732,228 kg de morphine ont été saisis dans le monde, dont 177,314 kg en Turquie et 550 kg en Iran.



Les délégués du Gabon. (Photo : R.B. Graham)

Héroïne

La production, le trafic et l'abus d'héroïne sont des problèmes qui inquiètent la communauté internationale dans son ensemble.

L'analyse des années 1988-1989 montre un fléchissement du trafic d'héroïne d'Asie du Sud-Est à destination de l'Europe. Cependant, certaines données indiquent que des réseaux chinois sont en train de se

regrouper aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Belgique, en France, en Espagne et en Allemagne fédérale, et que la Communauté européenne pourrait connaître une augmentation du trafic et de l'abus d'héroïne d'Asie du Sud-Est en 1990.

Tous les indicateurs de tendances amènent à conclure que la quantité d'opium disponible sera très abondante en 1990.

Cocaïne

Les trois grands pays de culture du cocaïer en Amérique du Sud — le Pérou, la Bolivie et la Colombie — demeurent les principaux fournisseurs de cocaïne du monde. Malgré les saisies record de chlorhydrate de cocaïne enregistrées en 1989, notamment 20 tonnes à Los Angeles, 9 tonnes à Harlingen (Texas) et 5 tonnes à la Nouvelle-Orléans, on continue à trouver de la cocaïne par kilos entiers dans la plupart des grandes villes du monde. On a également opéré des saisies plus importantes en Europe : une saisie de 650 kg et une autre de 350 kg en Allemagne fédérale ; une saisie de 470 kg en France ; une de 200 kg au Portugal ;

une de 200 kg en Espagne ; une de 140 kg aux Pays-Bas ; et une de 130 kg au Royaume-Uni. Le pays d'origine de la cocaïne dans la plupart de ces affaires était la Colombie.

Le Pérou est le principal producteur de feuilles de coca du monde, suivi par la Bolivie et la Colombie. En 1988, la production du Pérou s'est élevée à plus de 250 000 tonnes, celle de la Bolivie à 150 000 tonnes, et celle de la Colombie à 50 000 tonnes.

Les itinéraires empruntés pour acheminer clandestinement la cocaïne de Bolivie aux Etats-Unis et en Europe passent par le Brésil, la Colombie, le Chili, le Paraguay et l'Argentine. La pâte de coca et la cocaïne base sont exportées en Colombie pour y être transformées en chlorhydrate de cocaïne.

Il est difficile de savoir de façon précise jusqu'où s'étendent les ramifications criminelles des cartels de la cocaïne colombiens. Malgré l'arrestation et l'incarcération de plusieurs chefs de ces puissants cartels, il ne semble pas y avoir de pénurie de cocaïne. En dépit de saisies se chiffrant en centaines de kilos, voire de tonnes, opérées tant aux Etats-Unis qu'en Europe, les prix en gros et au détail, ainsi que le taux de pureté élevé du chlorhydrate de cocaïne ne semblent avoir connu que peu de fluctuations.

Crack

En 1989, le crack a fait une apparition plus sensible au Royaume-Uni et en Allemagne fédérale ; toutefois, par rapport aux Etats-Unis, le problème ne peut être considéré comme vraiment sérieux. Cependant, la seule présence du crack en Europe est préoccupante et ne devrait pas être prise à la légère. Dans de nombreuses villes des Etats-Unis, l'indignation générale face à la vague de violence liée à la drogue a atteint une intensité sans précédent. Washington connaît actuellement le plus fort taux d'homicides des Etats-Unis, tandis que des dizaines d'autres villes sont également ébranlées par une augmentation de la criminalité liée au crack, qui ne varie qu'en intensité. La violence s'est propagée à toutes les localités, grandes ou petites. On a saisi 8 165 kg de cocaïne à New York en 1988 — autant que sur l'ensemble des 7 années précédentes — sans pour autant modifier l'importance de l'offre dans la rue. Au cours de la même année, la police de New York a procédé à 90 000 arrestations, soit près de 250 par jour ou une toutes les 6 minutes. L'ampleur du problème de la drogue à New York, qui compte 70 000 toxicomanes, est alarmante.

Les quantités de cocaïne saisies en Europe sont en augmentation constante. Selon les statistiques dont dispose le Secrétariat général de l'OIPC-Interpol, les services spécialisés en Europe ont intercepté 2 400 kg de cocaïne en 1987 et 5 300 kg en 1988. Les chiffres provisoires pour 1989 font état de 6 100 kg saisis. Ces chiffres représentent une augmentation de 154% en trois ans.

Avant 1989, la majeure partie de la cocaïne arrivait en Europe par l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Au cours de l'année 1989, quatre autres points d'entrée

importants ont été recensés : l'Allemagne fédérale, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Cette situation montre bien que les cartels colombiens, agissant en complicité avec les organisations criminelles européennes, sont tout à fait capables d'orchestrer l'importation illicite de drogue à grande échelle. Il ne fait aucun doute que ces organisations continueront à viser le marché clandestin européen en 1990.

Cannabis

A la différence de l'héroïne et de la cocaïne, le trafic et l'abus du cannabis viennent trop souvent loin sur la liste des priorités. Cette substance est considérée à tort comme une drogue "douce". Pourtant, le cannabis, la résine, les extraits et les teintures de cannabis sont inscrits au tableau I de la Convention sur les stupéfiants de 1961, et les mesures prévues par la Convention pour ce type de stupéfiants doivent leur être appliquées.

Colombie : La marijuana colombienne est essentiellement destinée aux Etats-Unis, et les trafiquants colombiens cherchent à y développer leur marché. L'Europe et le Canada sont également visés par cette expansion. La méthode des "navires ravitailleurs" est la technique préférée pour acheminer le cannabis de Colombie aux Etats-Unis.

Le Mexique reste un important producteur de cannabis, et l'un des principaux fournisseurs des Etats-Unis. Le cannabis est cultivé dans tous les Etats du Mexique, les zones de culture les plus importantes étant situées principalement dans les Etats les plus à l'ouest (Chihuahua, Sonora, Sinaloa, Guerrero, Zacatecas, San Luis Potosi, Jalisco et Michoacan).

En Asie du Sud-Est, le cannabis est principalement cultivé en Thaïlande, au Laos, aux Philippines et, à un degré moindre, au Cambodge et à Myanmar. Les tentatives de suppression des cultures entreprises par la Thaïlande ont donné des résultats positifs. Il semble que les organisations criminelles se livrant à la production du cannabis aient jugé peu rentable de poursuivre cette activité.

Europe : Selon les renseignements communiqués au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol, les principaux pays qui alimentent l'Europe en résine de cannabis (souvent appelée hachich) sont le Maroc, le Liban, le Pakistan et l'Afghanistan.

Afrique : Les feuilles de cannabis introduites en Europe sont, pour la plupart, produites en Afrique subsaharienne. Actuellement, on ne dispose pas de données permettant d'estimer la production. Cependant, d'après les saisies opérées en Europe, il semblerait qu'elle soit en baisse. D'après les premiers

chiffres connus pour 1989, la quantité saisie représente environ 5 tonnes.

Substances psychotropes

La production, le détournement et le trafic des substances psychotropes se sont poursuivis tout au long de l'année 1989 dans de nombreuses parties du globe. En Europe, les pays scandinaves et le Royaume-Uni restent les principaux consommateurs d'amphétamines de production illicite. Des résultats positifs ont été obtenus dans le passé grâce à des programmes de recueil de renseignements et de répression bilatéraux et multilatéraux. Ces programmes seront poursuivis en 1990 et devraient aboutir à des résultats positifs.

Chypre, la Syrie, l'Arabie saoudite et le Koweït restent confrontés à des problèmes liés à l'importation illicite d'un stimulant, le captagon, connu également sous le nom de fénétylline. En 1989, les services spécialisés chypriotes ont intercepté 2 000 kg de cette substance en provenance de Yougoslavie et destinés à Tripoli (Liban). Les services de répression en Syrie, en Arabie saoudite et au Koweït ont saisi au total plus d'un million de comprimés.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution AGN/59/RES/2.

TERRORISME INTERNATIONAL

Le représentant du Secrétariat général présente le rapport d'activité du groupe TE pour 1988 et souligne notamment que le groupe est spécialisé dans la lutte contre les activités terroristes internationales et accomplit ses tâches conformément aux directives du guide pour la lutte contre le terrorisme international, approuvé et adopté par l'Assemblée générale de Belgrade en 1986. Il traite en outre des affaires relatives à la sûreté de l'aviation civile, bien souvent liées aux affaires de terrorisme international et de détournements d'aéronefs. Il travaille aussi avec la Sous-division des stupéfiants sur les affaires dans lesquelles le trafic international de drogues peut être lié aux terroristes ou aux groupes de terroristes.

Le chef du groupe TE indique également qu'au cours de l'année écoulée, l'un des événements les plus significatifs a été le renforcement des liens avec l'OACI et l'IATA, organisations qui ont leur siège au Canada et dont les observateurs sont présents à cette Assemblée. La colla-

boration en vue de la protection de l'aviation civile gagne ainsi en efficacité. Des initiatives sont prises pour renforcer

l'effort de formation et de diffusion de l'information. Les BCN seront informés des réunions régionales qu'Interpol

Une partie de la délégation japonaise. (Photo : R.B. Graham)



prépare avec ces deux organisations et sont appelés à y participer.

Le deuxième colloque sur le terrorisme qui s'est tenu en juin dernier a réuni des délégations de plus de quarante pays qui ont étudié plus particulièrement l'évolution du terrorisme, les questions concernant l'aviation civile et les questions relatives aux explosifs.

Au cours de ce colloque, plusieurs délégations ont fait état d'un certain renforcement de la coopération pour la lutte contre le terrorisme par le biais

d'Interpol. La situation diffère suivant les régions mais de plus en plus de membres reconnaissent que l'OIPC-Interpol est un outil que leur pays peut utiliser.

Afin d'illustrer ce propos, il importe de citer les statistiques des affaires nouvelles traitées par le groupe TE en 1989 et qui se répartissent de la façon suivante :

- homicides : 101
- enlèvements : 18
- attentats à la bombe ou à l'engin incendiaire : 85
- détournements : 9
- affaires diverses : 101

Il a été demandé à de nombreuses reprises aux membres et au chef du groupe TE d'intervenir dans des conférences et de présenter des documents et des rapports sur des questions relatives au terrorisme international.

Si l'activité terroriste en 1989 s'est située au-dessous de la moyenne des cinq années précédentes, il n'en demeure pas moins vrai que le phénomène du terrorisme constituera pour longtemps encore une préoccupation majeure des services de répression.

ARMES A FEU ET EXPLOSIFS

Le représentant du Secrétariat général présente le rapport "Armes à feu et explosifs" et fait notamment remarquer que ces dernières années l'emploi d'explosifs "plastiques" par les terroristes dans la fabrication d'engins explosifs artisanaux a augmenté

régulièrement. Les explosifs "plastiques" sont des explosifs élastiques et malléables contenant un matériau liant et composés d'un mélange d'un ou plusieurs explosifs brisants à très faible dégagement de vapeurs (RDX, PETN et HMX par exemple). Les concentrations de

vapeurs extrêmement faibles de ces explosifs rendent leur détection très difficile.

A cet égard, l'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution AGN/59/RES/5.

FAUX MONNAYAGE ET DELITS ECONOMIQUES

Pour ce qui concerne les délits économiques et financiers, on ne peut que constater la rapidité avec laquelle ce genre de criminalité augmente, ce qui a pour effet de multiplier les dangers qui menacent les économies nationales, et plus particulièrement celles des pays en voie de développement. On s'aperçoit ainsi que les escroqueries internationales, de plus en plus sophistiquées, mettent en péril la sécurité des Etats. La lutte contre les délits financiers doit son efficacité à la collaboration policière internationale, car c'est de son ampleur que dépendra le succès.

Les fraudes aux transferts bancaires restent les plus préoccupantes : la communauté bancaire tout entière fait les frais de cette activité délictueuse, les montants en cause étant considérables.

Dans sa recherche permanente de moyens de collaboration efficaces, le Secrétariat général a participé à diverses réunions, dont certaines qu'il a organisées ; ainsi, une réunion a eu lieu avec des représentants de l'IBSA pour mettre au point des actions concertées que chacun espère efficaces.

S'agissant du faux monnayage, les techniques employées par les faussaires restent classiques (offset), bien que les progrès en matière de photocopie couleur représentent une menace sans précédent.

Le dollar américain reste la monnaie la plus falsifiée au monde : il représente à lui seul 80% des saisies de fausse monnaie opérées en Europe. Viennent ensuite la lire italienne, le mark, le franc français et la peseta espagnole.

Les représentants du Lesotho. (Photo : R.B. Graham)



Au cours de la discussion qui a suivi la présentation du rapport décrivant notamment la situation actuelle du réseau de télécommunications ainsi que le plan de cinq ans pour l'informatisation et les télécommunications, les délégués ont examiné la question de la mise à jour

technique et financière du projet Caraïbes - Amérique centrale.

Le représentant du Secrétariat général fait remarquer qu'à ce jour, 26 pays de la région ont été équipés en matériel de télécommunications grâce au financement

du FNULAD. La Jamaïque et Belize ont signé l'accord avec Interpol et le FNULAD.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution AGN/59/RES/6.

REUNION DES CHEFS DE BCN

La réunion est présidée par M. Kawada (Japon).

Compte rendu de l'activité des groupes de travail créés par l'Assemblée générale

Au cours de cette réunion, quatre points particulièrement importants ont été discutés : vol et trafic de biens culturels ; aide des audits dans la lutte contre la criminalité économique et financière ; règlement relatif à une base de données sélectionnées implantée au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol et à l'accès direct des BCN à celle-ci ; modification du règlement relatif à la

coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers d'Interpol.

Règlement relatif à une base de données sélectionnées implantée au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol et à l'accès direct des BCN à celle-ci

Le représentant du Secrétariat général expose les caractéristiques de l'ASF (base de données sélectionnées) : à partir d'un micro-ordinateur installé dans tout BCN, il sera possible d'avoir accès à la nouvelle banque de données. Celle-ci permettra également de stocker des

images, des photos, des empreintes digitales et des notices internationales qui pourront aussi être enregistrées au plan local.

Le représentant du Secrétariat traduit en termes juridiques les implications qu'aurait l'implantation d'une base de données sélectionnées. Le fait de permettre l'accès direct à ces données requiert en effet l'adoption d'un nouveau règlement.

On constatera que la maîtrise totale de l'information est laissée au BCN qui en est à l'origine. On notera d'autre part qu'il n'existera aucune liaison électronique entre la base de données sélectionnées et les archives criminelles générales du Secrétariat, la mise à jour de la base de données étant effectuée par support magnétiques de façon à exclure toute tentative d'accès illicite aux archives criminelles générales.

Enfin, une information supprimée dans les archives criminelles le sera également dans la base de données.

Le représentant du Secrétariat général indique en conclusion qu'il est spécifié à l'article 6 du projet de règlement que le texte entrera en vigueur à une date qui sera fixée par le Comité exécutif, puisque, pour qu'il puisse être appliqué, les problèmes techniques doivent auparavant avoir été résolus.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte les résolutions AGN/59/RES/7-8-9-10.

La délégation de la Malaisie. (Photo : R.C. Duiven)



REUNIONS CONTINENTALES

Réunion continentale africaine

M. Akele (Bénin), vice-président de l'Organisation pour l'Afrique, préside la réunion.

Activités régionales

Le président fait un résumé des activités du groupe sur la régionalisation en Afrique. Il indique en substance qu'en l'absence d'opportunités pour le groupe de se réunir à l'occasion de la conférence régionale qui avait été prévue au Nigéria, les conclusions de la réunion tenue à Tunis demeurent valables, à savoir que les réunions du groupe doivent coïncider avec les sessions de l'Assemblée générale ou de la Réunion continentale africaine. Il indique que la question du bureau sous-régional a été évoquée lors d'un récent séjour du secrétaire général en Côte d'Ivoire, et propose la poursuite de l'examen de cette question à l'occasion de la prochaine conférence régionale.

Coopération journalière

Le délégué de la Côte d'Ivoire indique que la coopération journalière s'est améliorée dans la sous-région. Les

*Le représentant de la Nouvelle-Zélande.
(Photo : R.B. Graham)*



initiatives nouvelles prises pour lutter contre le trafic des stupéfiants sont à cet égard encourageantes et notamment celle des autorités nigérianes concernant la création de structures spécialisées. Il remercie en outre le Secrétariat général pour l'attention particulière portée aux problèmes des télécommunications dans la sous-région. En outre, il souhaite que les activités de formation soient développées et mentionne le projet de création de centres de formation dans la sous-région.

relations avec les autres pays membres. Il tient à remercier les pays voisins pour la coopération accordée au Nigéria.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

Le délégué du Nigéria regrette que la conférence régionale prévue dans son pays n'ait pas pu avoir lieu pour des raisons inhérentes à la réorganisation des services de police nigériens. Il voudrait toutefois



Les délégués du Malawi. (Photo : R.C. Duiven)

Le délégué du Cameroun salue l'initiative du Secrétariat général dans le domaine de l'assistance technique et exprime la gratitude de son pays aux Etats membres qui ont accordé une aide au Cameroun (France, RFA, Egypte, Royaume-Uni), ainsi qu'au FNULAD. Il ajoute que la coopération journalière s'est améliorée dans la région centrafricaine.

Le délégué du Nigéria souligne également que la coopération journalière connaît des améliorations. Il remercie le Secrétariat général d'avoir mis un équipement télétex à la disposition du BCN de Lagos, car cette initiative a considérablement fait progresser les

souligner que le gouvernement nigérian est prêt à accueillir la prochaine conférence régionale africaine entre janvier et mai 1991, et il assure les délégués présents que des dispositions ont d'ores et déjà été prises dans ce sens.

Le président remercie la délégation nigérienne et invite l'assistance à confirmer le choix du lieu de la prochaine conférence.

Réunion continentale américaine

La réunion est placée sous la présidence de M. Peterson (Aruba).

Activités régionales

Le délégué de l'Argentine indique qu'un accord de siège a été signé en mai entre l'Argentine et l'OIPC-Interpol. Ainsi a-t-on atteint la conclusion juridique permettant l'ouverture d'un bureau régional pour l'Amérique du Sud. Cette décision doit encore être ratifiée par le parlement argentin, mais grâce à l'aide de l'Uruguay qui a détaché un fonctionnaire, le bureau fonctionne déjà. Le délégué de l'Argentine prie instamment l'ensemble des pays membres de la région de maintenir les contacts les plus étroits possible avec ce bureau régional pour être à même d'en tirer le meilleur parti.

La déléguée des Etats-Unis (Porto Rico) indique que, pour faire suite aux discussions qui avaient eu lieu à Lyon lors de la précédente réunion continentale américaine, le ministère de la Justice de Porto Rico et celui des Etats-Unis se sont entretenus pour déterminer l'existence éventuelle d'un obstacle juridique quelconque à l'ouverture d'un bureau régional pour les Caraïbes et l'Amérique centrale à Porto Rico. Il apparaît qu'il n'en est rien et que le ministère de la Justice de Porto Rico peut donc conclure un tel accord avec l'OIPC-Interpol si l'évaluation actuellement conduite par le Secrétariat général établit que la création d'un tel bureau est souhaitable.

Date et lieu de la prochaine conférence

Le président indique que la prochaine conférence doit avoir lieu au Brésil. A son tour, le délégué du Brésil confirme ce fait et précise que le Secrétariat général sera tenu informé de la date exacte de la conférence qui se tiendra probablement à Sao Paulo.

Réunion continentale asiatique

Cette réunion est présidée par M. Zhu En Tao, vice-président du Comité exécutif.

Station régionale de télécommunications pour le Pacifique Sud

Répondant aux questions posées, le représentant du Secrétariat général fait l'historique du projet de création d'une station régionale de télécommunications pour le Pacifique Sud. Une étude réalisée par le Secrétariat général à la demande des pays concernés a montré qu'une majorité d'entre eux avait fait porter leur choix sur Canberra (Australie) comme lieu d'implantation de la station. Il exprime sa

satisfaction, partagée par plusieurs délégués, pour l'aide bilatérale que le Japon est disposé à apporter aux pays du Pacifique Sud pour répondre à leurs besoins en matière de télécommunications.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution AGN/59/RES/11.

Date et lieu de la prochaine conférence

Le délégué de l'Australie informe l'assistance que son gouvernement est disposé à accueillir la prochaine conférence régionale asiatique à Canberra du 26 février au 1^{er} mars 1991.

Le président remercie au nom des participants le gouvernement australien et invite les délégués à participer à cette prochaine conférence.

Réunion continentale européenne

La réunion est présidée par M. Schmidt-Nothen (RFA), membre du Comité exécutif.

Le Comité technique européen

Le président du CTE rend compte des activités de ce comité depuis la réunion de la 19^e conférence régionale de Budapest.

La Conférence de Budapest avait chargé le Comité de mettre sur pied un groupe d'experts pour traiter de la criminalité concernant les ordinateurs et de la contamination des systèmes informatisés, sous les auspices du Secrétariat européen et en collaboration avec les services compétents du Secrétariat général. Le Comité s'est rendu compte que ce sujet avait déjà fait l'objet d'études par un groupe européen d'experts qui avait présenté au Conseil de l'Europe, en juin 1989, un rapport faisant état des conclusions d'autres études. Le Comité a donc estimé qu'il n'était pas nécessaire d'entreprendre une étude juridique supplémentaire de la question, le rapport mentionné supra pouvant servir de base aux travaux d'un groupe d'experts européens d'Interpol.

Il est donc décidé de créer un groupe d'experts de la criminalité informatique composé des représentants de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Suède.

Le Secrétariat européen

Le représentant du Secrétariat général indique qu'après la dernière conférence régionale, le Secrétariat européen a organisé une deuxième réunion des officiers de contact européens désignés par les BCN pour favoriser la coopération policière. Ces officiers de contact ont

La délégation du Sultanat d'Oman. (Photo : R.B. Graham)



formulé des appréciations très positives sur les résultats de leurs activités.

D'autre part, il mentionne que des études sont actuellement poursuivies sur les sujets suivants :

- Coopération transfrontière, notamment en ce qui concerne la poursuite et la surveillance, sujet sur lequel un rapport sera prochainement distribué ;
- Les juridictions extra-territoriales compétentes en matière de criminalité internationale ;
- Coopération internationale relative aux personnes recherchées et aux objets volés, un questionnaire ayant été distribué aux différents pays intéressés.

Date et lieu de la prochaine conférence

Le délégué du Royaume-Uni confirme que son pays sera heureux d'accueillir la prochaine conférence régionale européenne. (NDLR : Des modifications sont intervenues dans la date et le lieu de cette conférence, qui se tiendra à Londres du 3 au 5 avril 1991.)



Le représentant du Pakistan. (Photo : R.C. Duiven)

RESOLUTIONS

AGN/59/RES/1 : Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 1989 — Affectation des excédents

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n°1, présenté par le secrétaire général et intitulé "Rapport annuel 1989", ainsi que du rapport n°2, présenté par les vérificateurs extérieurs et intitulé "Rapport de la Cour des comptes",

INFORMEE des excédents figurant au bilan de l'Organisation arrêté à la date du 31 décembre 1989 et s'élevant à 800 442,76 FS ;

APPROUVE le rapport n°1 intitulé "Rapport annuel 1989" ;

PREND ACTE du rapport n°2 intitulé "Rapport de la Cour des comptes" ;

DECIDE que les excédents au 31 décembre 1989, soit 800 442,76 FS, soient versés au fonds d'investissement au titre de

l'entraide technique en vue de financer tout ou partie des équipements qui s'avéreraient nécessaires à l'amélioration du réseau de télécommunications de police en Afrique.

AGN/59/RES/2 : Renforcement du rôle du Secrétariat général dans la coordination internationale des activités relatives à la répression du trafic de drogues

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

CONSIDERANT que l'augmentation constante de la criminalité liée aux drogues est un sujet de préoccupation pour la communauté internationale,

RECONNAISSANT la diversité, la complexité, la violence et la rapidité caractéristiques des trafiquants de drogues et des groupes de trafiquants internationaux,

RECONNAISSANT EN OUTRE l'importance croissante du recueil et de

l'analyse de renseignements comme support des enquêtes internationales en matière de drogues,

CONSIDERANT donc qu'il est maintenant nécessaire de renforcer les tâches des fonctionnaires affectés à la Sous-division des stupéfiants,

CONSCIENTE des besoins nouveaux des Bureaux centraux nationaux en matière de supports d'enquêtes,

DEMANDE au Secrétariat général :

- d'élaborer et de tenir, en plus de renseignements stratégiques plus nombreux, des formes de renseignements tactiques, afin que les informations détenues par le Secrétariat général puissent être traitées, complétées grâce à un recueil actif de données auprès des pays membres et ensuite analysées, en vue de mettre au point un plan policier pour réprimer la criminalité en matière de drogues dans les pays de production, de transit et de consommation ;

- d'effectuer un travail de renseignement opérationnel, lié aux enquêtes, à partir de

la base de données du Secrétariat général — complétée au moyen d'informations complémentaires recueillies auprès des pays membres —, dans le but de préparer des analyses et des rapports de situation permettant d'identifier les bandes internationales de trafiquants de drogues et leurs membres, ainsi que de lancer et de faciliter des enquêtes préliminaires dans les pays membres concernés ;

- de promouvoir des échanges de renseignements efficaces et de faciliter les enquêtes internationales en matière de drogues, et en particulier la localisation des profits illicites de la drogue, en développant le travail de liaison et les conseils ;

- de coordonner, avec l'accord des pays concernés, les enquêtes internationales et les opérations de police transfrontières ;

- d'adapter le travail de la Sous-division des stupéfiants en fonction de ces objectifs, et aussi de développer le travail du Secrétariat général concernant le blanchiment de fonds, grâce à des moyens humains et matériels accrus ;

INVITE les pays membres, conformément aux résolutions adoptées antérieurement, à :

- faciliter l'extension des services concernés du Secrétariat général par l'apport de moyens humains et matériels ;
- fournir au Secrétariat général tous les renseignements relatifs à la lutte contre les drogues et au blanchiment de fonds qui sont nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures ;

- développer leurs services centraux nationaux afin d'œuvrer — en collaboration avec le Secrétariat général — à une répression efficace de la criminalité en matière de drogues.

AGN/59/RES/3 : Approbation du budget 1991

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du "Projet de budget 1991 et plan 1992-1995" (rapport n°3) élaboré par le secrétaire général et approuvé par le Comité exécutif,

APPROUVE le projet de budget 1991 dans les termes du document ci-dessus visé ;

DECIDE que les sommes inscrites au projet de budget 1991 au titre de l'acquisition de biens amortissables soient transférées au fonds d'investissement et utilisées conformément à leur objet ;

DECIDE que la valeur de l'unité budgétaire est maintenue à 17 300 FS pour l'exercice 1991.

AGN/59/RES/4 : Adoption du nouveau Règlement financier

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

AYANT À L'ESPRIT la résolution AGN/58/RES/3, adoptée lors de la 58^e session de l'Assemblée générale, relative à l'approbation du plan d'action et à la mise en œuvre de la révision du Règlement financier visant notamment à limiter la valeur de l'unité budgétaire au cours des prochains exercices,

FIXE à 150 le nombre maximum d'unités budgétaires prévu à l'article 3, alinéa 2, du Règlement financier ;

AUTORISE, conformément à l'article 29, alinéa 8, du nouveau Règlement financier, le transfert d'une somme de 9 974 672,28 FS des anciens fonds de roulement et de réserve au fonds de réserve générale ;

DECIDE, conformément à la disposition précitée, le versement du solde des fonds de roulement et de réserve, soit 1 691 845,72 FS, au fonds d'investissement.



Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. (Photo : R.C. Duiven)

AYANT PRIS CONNAISSANCE de l'avis du comité ad hoc consulté en application de l'article 56 du Règlement général,

INFORMEE des objectifs définis par le Comité exécutif et de l'étude faite par le conseiller de l'Organisation concernant la politique générale en matière de contributions,

ADOpte le nouveau Règlement financier tel qu'il figure en annexe 3 du rapport n°5, intitulé "Projet de révision du Règlement financier", avec les amendements annexés à la présente résolution ;

AGN/59/RES/5 : Armes à feu et explosifs — Détection des explosifs plastiques

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

AYANT PRIS NOTE de la résolution 635 (1989) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui constate avec préoccupation l'aisance avec laquelle des explosifs plastiques ou en feuilles peuvent être utilisés dans des actes de terrorisme sans guère de risques de détection,

PRENANT NOTE de la résolution de l'Organisation de l'aviation civile

internationale du 16 février 1989, par laquelle elle prie instamment ses Etats membres d'accélérer les études et les recherches en cours relatives à la détection des explosifs et au matériel de sûreté.

CONSTATANT que, à la suite de ces mesures, l'Organisation de l'aviation civile internationale a créé un groupe ad hoc de spécialistes, dont l'OIPC-Interpol fait partie, dans le but d'étudier et de recommander un additif à incorporer aux explosifs plastiques afin de les rendre plus faciles à détecter,

CONSIDERANT que ces questions ont été débattues par le Colloque de l'OIPC-Interpol sur les armes et les explosifs, réuni à Lyon du 28 au 29 juin 1990,

RECOMMANDE aux Etats membres de soutenir les efforts de l'Organisation de l'aviation civile internationale dans sa recherche d'un additif à incorporer aux explosifs plastiques pour les rendre plus faciles à détecter, en particulier par le personnel de sécurité des aéroports.

AGN/59/RES/6 : Mise à jour technique et financière du projet Caraïbes/Amérique centrale

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

AYANT A L'ESPRIT la résolution AGN/57/RES/12 adoptée lors de la 57^e session de l'Assemblée générale à Bangkok, et en particulier son premier paragraphe faisant référence au rapport n° 6 de la 56^e session de l'Assemblée générale,

AYANT PRIS ACTE de la résolution AGN/56/RES/10 adoptée lors de la 56^e session de l'Assemblée générale à Nice, prévoyant l'installation de systèmes de chiffrement sur l'ensemble du réseau Interpol,

INFORMEE qu'à la demande du FNULAD l'ensemble du Projet Caraïbes/Amérique centrale devait comporter les installations suivantes :

- Réseau télételex étendu à 30 stations au lieu des 26 prévues à l'origine ;
- Mini-AMSS ;
- Systèmes de chiffrement ;
- Equipements cryptofax ;

AYANT PRIS CONNAISSANCE que les dépenses liées à la demande du FNULAD s'élèvent à :

- Réseau télételex	800 000 US \$
- Mini-AMSS	630 000 US \$
- Systèmes de chiffrement	200 000 US \$
- Equipements cryptofax	850 000 US \$
- 4 équipements télételex complémentaires	80 000 US \$
TOTAL	2 560 000 US \$

COMPTE TENU que le financement de ce projet fait l'objet des subventions suivantes :

- Réseau télételex (FNULAD)	800 000 US \$
- Mini-AMSS USA don des (fonds d'investissement)	200 000 US \$,
don du Royaume-Uni au FNULAD	120 000 US \$,
don de la France au FNULAD	228 500 US \$
(soit 1 200 000 FF convertis au taux de 5,25FF pour 1 US \$)	
soit un total de	548 500 US \$
- Systèmes de chiffrement (FNULAD)	200 000 US \$
- Equipements cryptofax (FNULAD)	700 000 US \$
- 4 équipements télételex complémentaires (don du Royaume-Uni au FNULAD)	80 000 US \$
TOTAL	2 328 500 US \$

CONSTATANT la différence existant entre les dépenses et les subventions reçues pour :

- Mini-AMSS	
Dépenses (estimées)	630 000 US \$
Dons reçus	548 500 US \$
Différence (estimée)	81 500 US \$

- Equipements cryptofax	
Dépense	850 000 US \$
Subventions FNULAD	700 000 US \$
Différence	150 000 US \$,

PRENANT NOTE que les estimations de dépenses sont évaluées sur la base d'un taux de conversion de 1,30 FS pour 1 US \$,

AYANT A L'ESPRIT la résolution AGN/57/RES/12, adoptée lors de la 57^e session de l'Assemblée générale à Bangkok, autorisant le prélèvement des montants nécessaires à l'opération Mini-AMSS Caraïbes/Amérique centrale sur le fonds de réserve pour un montant de 600 000 US \$, déduction faite des dons reçus pour cette opération,

INFORMEE que l'évaluation technique et financière de l'opération Mini-AMSS est en cours d'examen,

DEMANDE au secrétaire général de soumettre un rapport technique et financier sur l'acquisition d'un Mini-AMSS au Comité exécutif au cours de l'exercice 1991,

AUTORISE le secrétaire général à prélever sur le fonds de réserve la contrepartie en francs suisses d'une somme de 81 500 US \$ (estimée), destinée au financement partiel du Mini-AMSS par l'Organisation,

AUTORISE en outre le Comité exécutif à prélever les montants supplémentaires qui seront nécessaires pour financer le Mini-AMSS sur le fonds d'investissement,

La délégation des Pays-Bas. (Photo : R.C. Duiven)





Les représentants du sous-bureau américain de Porto Rico. (Photo : R.C. Duiven)

dans la limite de 10% de la valeur actuelle estimée, soit 63 000 US \$.

AUTORISE le secrétaire général à signer des accords avec le FNULAD pour le financement par voie de subvention des systèmes de chiffrement pour 200 000 US \$ et des équipements cryptofax pour 700 000 US \$;

APPROUVE le financement complémentaire, à charge du fonds d'investissement, des équipements cryptofax pour un montant en francs suisses équivalant à 150 000 US \$.

AGN/59/RES/7 : Règlement relatif à une base de données sélectionnées implantée au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol et à l'accès direct des BCN à celle-ci

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 6, intitulé "Projet de Règlement relatif à une base de données sélectionnées implantée au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol et à l'accès direct des BCN à celle-ci", ainsi que du rapport n° 8, intitulé "Informatique et télécommunications — plan quinquennal 1990-1995",

AYANT PRIS CONNAISSANCE de l'avis formulé par le comité ad hoc

consulté en application de l'article 56 du Règlement général,

CONSIDERANT que la création d'une base de données sélectionnées et l'accès direct des BCN à celle-ci sont de nature et améliorer et à accélérer la coopération policière internationale,

ADOpte ledit règlement avec une annexe, tel qu'il figure en annexe I du rapport n°6,

DEMANDE au secrétaire général de prendre les mesures appropriées en vue de la création de cette base de données.

AGN/59/RES/8 : Utilisation de l'aide des audits et des comptables dans la lutte contre la criminalité économique et financière

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

RAPPELANT la résolution AGN/57/RES/11 "Recherche d'une aide auprès de cabinets d'audit pour lutter contre la criminalité économique et financière",

AYANT EXAMINE le compte rendu sommaire du 1^{er} Groupe de travail Interpol sur l'aide des audits dans la lutte contre la criminalité économique et financière,

RECOMMANDE :

1. qu'il soit donné mandat au Groupe de travail sur l'aide des audits dans la lutte contre la criminalité économique et financière pour poursuivre ses études et ses recherches concernant la mise en œuvre d'idées visant à perfectionner les méthodes de lutte contre la criminalité économique et financière ;
2. que soit développée l'information qui contribue à mieux faire connaître l'intérêt qu'il y a à utiliser l'aide des audits et des comptables dans les enquêtes de police et les poursuites judiciaires, ainsi que les techniques d'une telle utilisation ;
3. que cette question soit désormais inscrite à l'ordre du jour de tous les colloques sur la criminalité économique organisés par le Secrétariat général de l'OIPC-Interpol ;
4. que soient définis des méthodes types et des cadres pouvant être adoptés par les pays intéressés ;
5. que le Secrétariat général de l'OIPC-Interpol organise dans un délai raisonnable une conférence internationale sur la question, conjointement avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôles des finances publiques (INTOSAI) et/ou les autres organismes internationaux de contrôle et de comptabilité concernés ;
6. que les Etats membres soient encouragés à étudier comment l'aide des audits et des comptables peut être utilisée dans les enquêtes de police et les poursuites judiciaires.

AGN/59/RES/9 : Trafic d'œuvres d'art et de biens culturels volés

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

RAPPELANT les termes des résolutions AGN/40/RES/6 et AGN/41/RES/9 relatives aux vols de biens culturels,

CONSIDERANT l'importance et l'intérêt toujours renouvelés que chaque pays attache à la protection de son patrimoine culturel,

CONSIDERANT l'augmentation toujours sensible en nombre et en gravité des vols de biens culturels et œuvres d'art,

RAPPELANT le Colloque international sur le vol et le trafic illicite de biens culturels et d'œuvres d'art qui s'est tenu à Lyon du 5 au 8 décembre 1989.

RECONNAISSANT qu'il existe un besoin urgent de renforcer la lutte contre le vol et le trafic illicite de biens culturels,

RECOMMANDE aux pays membres d'accorder une priorité à l'adoption des mesures suivantes :

1. Prévention

Etablir l'inventaire descriptif et photographique des objets de grande valeur des musées ou institutions similaires et inciter les collections privées à agir de même, en vue d'une coopération internationale plus efficace :

Renforcer la protection des biens culturels, notamment par une surveillance accrue des sites archéologiques :

Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation du public pour une meilleure prise de conscience de la nécessité de protéger le patrimoine culturel.

2. Formation

Assurer une formation adéquate au personnel des organes concernés : police, douane, musées et autres institutions responsables de la protection des biens culturels.

3. Trafic illicite — Vol et recherche

Diffuser, le plus largement et le plus rapidement possible, par le canal Interpol, les informations concernant les objets volés parfaitement identifiables, à l'attention notamment des milieux professionnels du marché de l'art, des musées et des autres institutions responsables de la protection du patrimoine culturel ;

Renforcer la coopération tant nationale qu'internationale de la police avec les milieux concernés (douane, musées, marchands d'art, compagnies d'assurance...) dans la recherche des objets volés et dans l'identification des objets d'origine douteuse découverts ;

Développer ou renforcer les bases de données nationales et internationales en vue de favoriser les échanges d'informations compatibles avec les législations nationales ainsi que l'identification des trafiquants et des filières internationales.

4. Découverte d'objets volés

Soutenir les efforts en cours au sein d'autres institutions internationales, visant à l'amélioration des normes internationales en matière de restitution et à une meilleure définition de la notion d'"acquisition de bonne foi" en vue d'une meilleure protection de la victime ;

Harmoniser les législations nationales en matière de recel, de circulation et de restitution des biens culturels, en particulier lorsque les biens sont volés dans un autre pays.

DECIDE d'insérer à l'article 7 du Règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol un nouvel alinéa 4 libellé comme suit, l'actuel alinéa 4 devenant alinéa 5 :

"Le Bureau central national ou le service officiel qui communique une information de police au Secrétariat général, peut demander, d'une manière expresse, que celui-ci ne dévoile à personne ni l'information, ni son origine. Dans ce cas, le Secrétariat général doit se conformer à cette restriction et aviser le Bureau central



Le délégué du Qatar. (Photo : R.C. Duiven)

AGN/59/RES/10 : Modification du Règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n°7, intitulé "Modification du Règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol",

AYANT PRIS CONNAISSANCE de l'avis formulé par le comité ad hoc consulté en application de l'article 56 du Règlement général,

national ou le service officiel originaire de l'information qu'il a reçu une demande à laquelle l'information est susceptible de répondre. A la requête du service originaire de l'information, le Secrétariat général notifie au service demandeur qu'aucune information répondant à sa demande n'est disponible."

DECIDE d'insérer à l'article 8, alinéa 1 dudit Règlement, après l'expression "qui répondent à sa demande", le membre de phrase suivant : "sous réserve de l'article 7, alinéa 4."

DECIDE que la modification de l'article 7 dudit Règlement entrera en vigueur à une date qui sera fixée par le Comité exécutif.

AGN/59/RES/11 : Station régionale de télécommunications pour le Pacifique Sud

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 59^e session à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990,

AYANT PRESENTE A L'ESPRIT la résolution AGN/56/RES/10 relative à la modernisation des systèmes de télécommunications de l'OIPC-Interpol adoptée par l'Assemblée générale en sa 56^e session,

PRENANT ACTE du rapport présenté par le secrétaire général au Comité exécutif réuni en sa 92^e session,

CONSIDERANT que le Bureau central national de l'Australie s'est proposé de devenir la station régionale de télécommunications pour le Pacifique Sud et que cette proposition a reçu l'appui des pays du Pacifique Sud concernés et des pays membres de la région asiatique,

CONSTATANT que, lors de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol réunie en sa 57^e session à Bangkok en 1988, les Samoa américaines ont proposé que l'OIPC-Interpol crée une station régionale de télécommunications dans le Pacifique Sud et que l'idée a été acceptée par les pays du Pacifique Sud membres de l'Organisation et a reçu leur approbation,

CONSTATANT que le Japon a exprimé sa volonté d'apporter une aide pour l'installation des équipements nécessaires,

CONVAINCUE que la création de cette station régionale de télécommunications

dans le Pacifique Sud serait profitable aux pays de la région et aux Etats membres de l'Organisation en général,

DECIDE de créer la station régionale de télécommunications pour le Pacifique Sud à Canberra.

Une partie de la délégation britannique. (Photo : R.C. Duiven)



PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 1991

Administration générale

- Finalisation de la mise en place du régime de prévoyance interne ;
- Révision du Règlement du personnel ;
- Etude et mise en œuvre des règles d'application du nouveau Règlement financier ;
- Réunions des conseillers financiers ;
- Finalisation du système informatisé de tenue des immobilisations, y compris des amortissements ;
- Cycle de formation des fonctionnaires des BCN (langues anglaise et arabe).

Police

Conférences et réunions permanentes

- 20^e Conférence régionale européenne ;
- Réunions du Comité technique sur la coopération en Europe ;
- 11^e Conférence régionale asiatique (Australie) ;
- Réunions du Groupe de travail sur la régionalisation en Asie ;
- 12^e Conférence régionale américaine (Brésil) ;
- Réunions du Comité technique pour les Caraïbes et l'Amérique centrale ;

- 11^e Conférence régionale africaine (initialement prévue en 1990) ;
- Réunions du Comité permanent pour la régionalisation en Afrique.

Colloques, groupes et réunions de travail

- 7^e Colloque sur le terrorisme international ;
- 2^e Conférence internationale sur la criminalité organisée ;
- Réunions régionales du Groupe de travail FOPAC ;
- 14^e Réunion de travail européenne sur le faux monnayage ;

- 3^e Colloque européen sur les activités frauduleuses ;
- Réunion du Groupe de travail sur la coopération police-banques ;
- Réunion du Groupe de travail sur l'aide des cabinets d'audit ;
- 17^e Réunion européenne des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre les drogues ;
- 3^e Réunion américaine des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre les drogues ;
- Réunion régionale (asiatique ou africaine) des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre les drogues ;
- Cours de formation sur le faux monnayage (Asie) ;
- Cours de formation sur les enquêtes financières et sur la lutte contre les détournements (sous réserve d'un financement par le FNULAD).

Affaires juridiques et de formation

- Question d'un règlement de coopération entre BCN ;

De gauche à droite, les représentants du Togo, de Tonga et de la Tunisie. (R. B. Graham)



Les représentants du Sénégal. (Photo : R.C. Duiven)

- Travaux concernant le Statut et le Règlement général de l'OIPC-Interpol ;
- Suivi des accords de siège pour les bureaux de Bangkok et de Buenos Aires ;
- Réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol ;
- Etude sur un lieu destiné à la formation des policiers ;
- Edition du catalogue de matériels audiovisuels pour la formation policière ;
- Etude de la création d'un bureau sous-régional à Porto Rico.

Informatique et télécommunications

- Introduction du X-400 sur le réseau ;
- Installation d'un mini-AMSS à Porto Rico ;
- Chiffrement des liaisons d'ordinateur à ordinateur sur le réseau de télécommunications ;
- Travaux préparatoires et conversion des fichiers en vue de la réalisation du système de recherche automatique (ASF) ;
- Etude concernant la transmission des images sur le système de recherche automatique (ASF) ;

- Programmation de nouvelles zones dans le CIS pour faciliter la recherche automatique ;
- Préparation d'un appel d'offres international pour le système de recherche automatique, et étude des réponses ;
- Poursuite de la conversion des fichiers pour le système d'archivage électronique ;
- Etude de faisabilité d'un système informatisé d'empreintes digitales ;
- Etude sur la modernisation des stations régionales ;
- Etude sur le meilleur moyen de communication pour les régions ne possédant pas de réseau téléphonique performant, et notamment utilisation éventuelle de satellites ;
- Mise en place d'un système de recherche pour les œuvres d'art volées et conversion des fichiers à cet effet ;
- Réunions du Comité permanent sur la technologie de l'information.

ELECTIONS ET CHOIX DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE CLOTURE DE LA 59^e SESSION



M. Raymond Kendall a été reconduit pour cinq ans dans ses fonctions de secrétaire général. (Photo : R. C. Duiven)

L'Assemblée générale est tout d'abord appelée à se prononcer sur l'enregistrement comme conseillers de l'Organisation, après désignation par le Comité exécutif, de MM. Zhu en Tao et Akele.

Conformément à l'article 36 du Statut, sont donc nommés :

- M. Zhu En Tao (Chine), comme conseiller de l'Organisation pour les questions de formation ;
- M. Akele (Bénin), comme conseiller de l'Organisation pour les questions touchant à la réforme du Statut et du Règlement général.

Nomination du Secrétaire général

M. Barbot, président de l'Organisation,

appelle l'Assemblée à se prononcer sur la proposition du Comité exécutif de renouveler pour cinq ans le mandat de M. Kendall, arrivé à expiration à la fin de la présente session.

A bulletin secret, l'Assemblée générale entérine la proposition du Comité exécutif : le président déclare alors M. Raymond Kendall secrétaire général pour un mandat de cinq ans. Il le félicite et l'assure de la confiance du Comité exécutif et de l'Assemblée.

A son tour, M. Kendall remercie l'Assemblée de sa confiance, qui honore toute l'équipe du Secrétariat général.

Elections au Comité exécutif

Le président annonce que sont à pourvoir, à l'expiration du mandat de leur titulaire actuel, les postes suivants :

- un poste de vice-président pour l'Afrique,
- un poste de vice-président pour l'Asie,
- un poste de délégué pour l'Afrique,
- un poste de délégué pour l'Amérique,
- un poste de délégué pour l'Europe, tous pour un mandat de trois ans.

En outre, se trouvent à pourvoir pour un mandat d'un an :

- un poste de délégué pour l'Afrique,
- un poste de délégué pour l'Asie.

Tous ces scrutins ont lieu à bulletin secret.



M. Seudie, nouveau vice-président de l'Organisation pour l'Afrique. (Photo : R.C. Druiven)



M. Kawada (Japon), élu vice-président pour l'Asie. (Photo : R.C. Druiven)



Les nouveaux délégués au Comité exécutif pour l'Afrique : à gauche M. Mahundi (Tanzanie) ; à droite, M. Gningue (Sénégal). (Photos : R.C. Druiven)



M. Peterson (Aruba), élu délégué au Comité exécutif pour l'Amérique. (Photo : R.C. Duiven)



M. Portaccio (Italie), nouveau délégué européen auprès du Comité exécutif. (Photo : R.C. Duiven)

Vice-président pour l'Afrique

M. Seudié (Cameroun) est déclaré élu vice-président pour l'Afrique.

Vice-président pour l'Asie

M. Kawada (Japon) est déclaré élu vice-président pour l'Asie.

Délégués pour l'Afrique

M. Mahundi (Tanzanie) est élu délégué pour l'Afrique pour un mandat de trois ans.

M. Gningue (Sénégal) est élu délégué pour l'Afrique pour un mandat d'un an.

Délégué pour l'Amérique

M. Peterson (Aruba) est déclaré élu délégué pour l'Amérique avec un mandat de trois ans.

Délégué pour l'Europe

M. Portaccio (Italie) est élu délégué pour l'Europe pour un mandat de trois ans.

Délégué pour l'Asie

M. Khair (Jordanie) est déclaré élu délégué pour l'Asie avec un mandat d'un an.



M. Khair (Jordanie), élu délégué auprès du Comité exécutif pour l'Asie. (Photo : R.C. Duiven)

Choix du lieu de la prochaine Assemblée générale

Le délégué de l'Uruguay donne lecture d'une lettre adressée par le ministère de

l'Intérieur de son pays au secrétaire général pour confirmer le désir de la république de l'Uruguay d'inviter Interpol à tenir dans ce pays la 60^e session de son

Assemblée générale. Par acclamations, l'assistance accepte la candidature de l'Uruguay à l'organisation de la prochaine Assemblée générale.

Autour de la Conférence

par Miguel Chamorro
Secrétariat général

La légende veut que la reine Victoria ait été saisie par la beauté de la vallée de l'Outaouais, où se situe aujourd'hui Ottawa, la capitale du Canada, à l'est de la province de l'Ontario et à quelques kilomètres du Québec et de la frontière avec les Etats-Unis.

En raison de son charme naturel et de sa situation stratégique, Ottawa devint en 1858 la capitale officielle du deuxième pays au monde par sa superficie — une dizaine de millions de km² — qui s'étend sur 5 500 km de l'Atlantique au Pacifique et compte 25 millions d'habitants n'occupant que 11% de la superficie totale du territoire.

A l'invitation des autorités de cet immense pays, quelque 400 délégués de 124 nations, ainsi que 8 observateurs d'organisations internationales et des représentants de 5 bureaux annexes, se sont donné rendez-vous à Ottawa pour assister à la 59^e session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, qui s'est tenue du 27 septembre au 3 octobre 1990.

Dès l'arrivée des délégués à l'aéroport jusqu'à

leur départ vers leurs pays respectifs, le dénominateur commun a été la présence des "tuniques rouges" de nos collègues de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans leur uniforme de cérémonie chamarré, toujours prêts à apporter leur aide et à

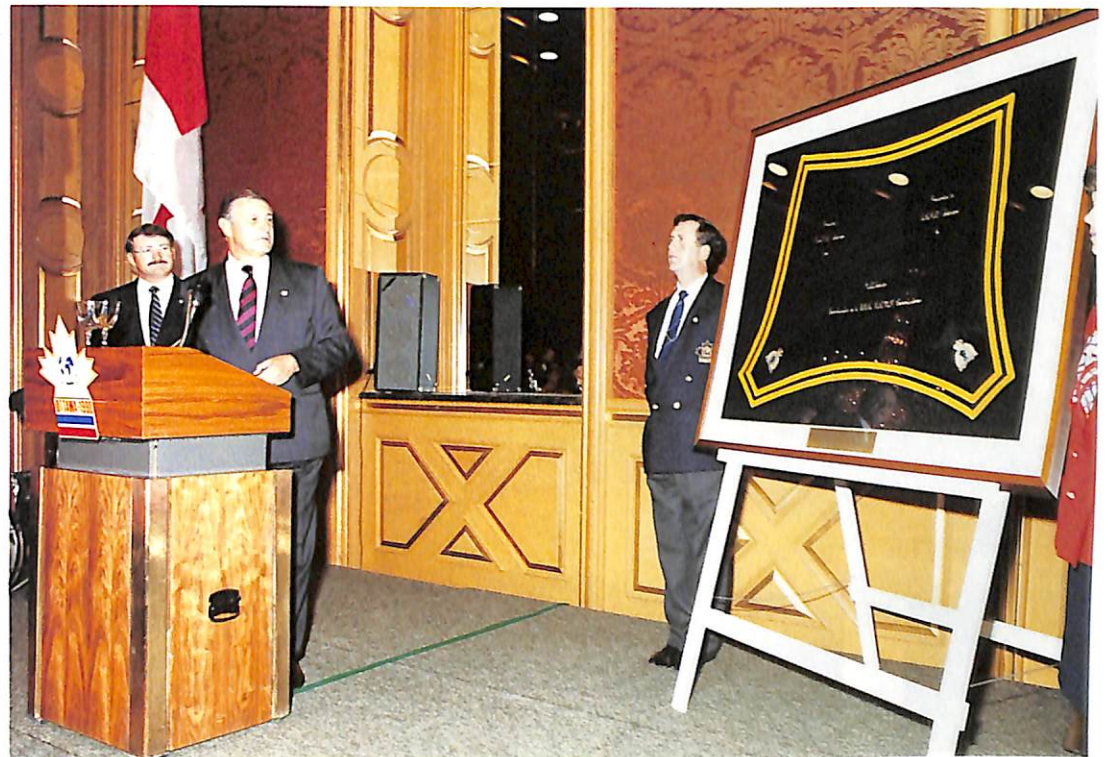
rendre agréable notre séjour dans leur pays, s'occupant de récupérer des bagages égarés, d'indiquer des restaurants ou des musées, et de répondre à mille et une nécessités.

Dans les jours qui ont précédé la conférence, et

pendant la durée des sessions, nous avons eu l'occasion de travailler avec la Task Force, comité organisateur spécialement créé pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée.

Ce comité a fait la preuve de l'excellence de la préparation et de la forma-

Lors de la réception offerte par le président et le secrétaire général dans l'édifice du parlement, M. Kendall reçoit de M. Inkster (à gauche) la chabraque brodée au monogramme de la Gendarmerie royale. (Photo : Peter Labranche)



tion de la GRC et s'est conduit en parfait ambassadeur de la Gendarmerie. Tous, de l'élégant et efficace James Walker, haut fonctionnaire responsable du comité, au plus modeste de ses fonctionnaires ont su donner la mesure de ce qu'est aujourd'hui la célèbre GRC.

Les deux mots qui résumeraient le mieux à notre sens le travail accompli par ce comité sont : organisation et efficacité.

Le programme social a débuté avec le traditionnel cocktail de bienvenue offert aux délégués, qui nous a donné l'occasion de saluer les vieux amis et de faire connaissance avec les nouveaux délégués.

Le carrousel de la GRC en action : à la tribune officielle, de gauche à droite, MM Barbot, Inkster et Kendall. (Photo : Dave Henderson)

A cette occasion, les délégations des quatre nouveaux pays membres, l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie, la Pologne et les îles Marshall, ont été au centre de toutes les attentions.

Ce cocktail s'est tenu dans le magnifique hall principal de l'ancienne gare d'Ottawa, où se sont également déroulées les différentes réunions continentales et les groupes de travail, et qui abritait l'état-major commun du comité organisateur canadien et



La Cabane à sucre, un décor du siècle dernier. (Photo : D.F. Guerrette)



mis un gain de temps.

L'après-midi, le président et le secrétaire général de l'OIPC-Interpol ont offert une réception qui s'est déroulée dans l'Edifice de l'Ouest de la Colline du Parlement, à l'intérieur du complexe architectural de style gothique coiffé de toits de cuivre, le bâtiment le plus populaire et le plus représentatif de la ville, qui date de 1861 et abrite la Chambre des Communes, le Sénat et les services annexes.

Lors de la réception, le commissaire de la GRC, M. Norman Inkster, a offert au Secrétaire général une charbraque brodée au monogramme de la GRC, réplique des couvertures de cheval utilisées par la cavalerie de la GRC. Cette charbraque est aujourd'hui exposée en un lieu privilégié au siège de l'OIPC-Interpol.

Le vendredi soir, comme par magie, nous avons été transportés à Rigaud (Québec), à une centaine de kilomètres seulement d'Ottawa, mais plus d'un siècle en arrière.

A notre descente des autocars, nous avons pris

du personnel du secrétariat général chargé de veiller au bon déroulement de l'Assemblée générale.

Le jeudi 27 septembre s'est tenue la cérémonie d'ouverture de la 59^e session de l'Assemblée générale, sous la présidence du Très Honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada. Le secrétaire général, M. Kendall, a prononcé en retour une allocution. Cette cérémonie, ainsi que les séances plénières, se sont déroulées au Centre des Congrès d'Ottawa, un bâtiment moderne et fonctionnel bien desservi à partir des hôtels où séjournaient les délégués, ce qui a facilité les déplacements et per-





rives de l'Outaouais, qui a donné son nom à la capitale, où l'esprit et le corps furent comblés par les beautés d'un paysage extraordinaire et, plus prosaïquement, par un somptueux buffet.

L'après-midi, nous avons visité le centre de la GRC de Rockcliffe et le Collège canadien de police à l'invitation du commissaire Inkster, où nous avons pu voir les cavaliers du célèbre Carrousel de la GRC en tenue de cérémonie, paradant sur leurs chevaux noirs au son de marches entraînantes interprétées par la musique de la GRC.

Le dimanche matin, le président de l'OIPC-Interpol, au nom de la communauté policière internationale, a déposé une couronne au cours de la cérémonie annuelle à la mémoire des fonctionnaires de police tués en service.

Dîner au château Montebello (Photo : D.F. Guerrette)

place dans des chariots tirés par un attelage de puissants chevaux rustiques, et, empruntant à travers une dense forêt des chemins de gravier et de terre, bordés de chaque côté par des bâtiments en bois, nous sommes arrivés à la Cabane à sucre, toute en bois, dans le style canadien du siècle dernier.

Le dîner dans le plus pur style québécois, comme les danses folkloriques et les costumes d'époque, nous ont transportés cent ans en arrière.

A minuit, comme pour Cendrillon, le charme a pris fin et nous avons regagné le confort des hôtels modernes d'Ottawa.

Le samedi fut une journée de détente complète. Le matin, nous avons visité Château Montebello, situé à une heure d'Ottawa sur les

À la mairie de Hull, M. Barbot, président de l'Organisation, signe le livre d'or en présence de M. Legère (à gauche), maire de la ville. (Photo : Dave Henderson)



A l'issue de cette émouvante cérémonie, le solliciteur général du Canada, l'Honorable Pierre Cadieux, a offert une réception dans les salons de la Colline du Parlement, qui à nouveau a été pour nous l'occasion de sympathiser avec nos collègues canadiens et leur famille.

Tout aussi magnifique et agréable que le spectacle offert par le Carrousel et l'orchestre de la GRC, la sortie proposée pendant le déjeuner du lundi à l'île Victoria, sur l'Outaouais, nous a permis d'apprécier la vue panoramique splendide sur la Colline du Parlement et le centre ville, tout en dégustant la célèbre viande grillée canadienne et en contemplant la nature et ses plus belles créatures : ainsi un groupe de jeunes danseuses de jazz et de charleston, qui a remporté le premier prix

d'un concours national, est venu animer le déjeuner offert par la Commission de police d'Ottawa et la municipalité.

Le maire de Hull (Québec), M. Michel Legère, a offert un vin d'honneur aux délégués dans le salon de la Maison du Citoyen de la Mairie, et prononcé un discours, axé sur les questions sociales, auquel a répondu M. Barbot, président de l'OIPC-Interpol.

Traversée la rue, nous avons pénétré dans le Musée des civilisations, qui fait la fierté du pays et dont l'architecture moderne évoque les paysages canadiens sculptés par l'action naturelle de l'érosion. Dans ce cadre incomparable s'est tenu le somptueux banquet de clôture, où aux uniformes de cérémonie des représentants de nom-

breux pays se sont mêlées les tuniques rouges canadiennes et les élégantes tenues de soirée des dames pour apporter une note joyeuse et colorée à notre dernière soirée à Ottawa.

Le mercredi 3 octobre au matin, lors de la dernière séance plénière de l'Assemblée générale, se sont tenues les élections qui ont témoigné une fois de plus de l'intérêt grandissant des pays membres pour l'OIPC-Interpol.

Moment d'émotion que fut celui de la réélection du secrétaire général pour un nouveau mandat de cinq ans...

Après avoir annoncé la candidature officielle de M. Kendall, le président a souligné la valeur et la compétence du candidat proposé par le Comité exécutif. Les

membres du Comité, ainsi que d'autres délégués, ont demandé la parole pour manifester leur soutien inconditionnel à M. Kendall avant de procéder au vote qui, compte tenu des résultats, s'est presque transformé en élection par acclamation.

La clameur des applaudissements s'étant éteinte, le secrétaire général réélu a fait part de son émotion et remercié tous les délégués et les membres du Comité exécutif des marques de confiance qui lui ont été témoignées. Il a également tenu à remercier le personnel du Secrétariat général et tous ses collaborateurs du soutien sans relâche qu'ils lui ont apporté.

En dernier lieu, à l'invitation du délégué de l'Uruguay, les participants ont décidé par acclamation de tenir la prochaine Assemblée générale à Punta del Este.

A l'intention de nos collègues canadiens, et en guise de remerciements, nous rapportons la conversation entre deux groupes de délégués, dont j'ai été le témoin dans l'autobus qui nous conduisait à l'aéroport, et qui exprime le sentiment de tous les délégués : "C'est certain, la Gendarmerie royale du Canada, c'est bien plus qu'une tunique rouge."

Remerciements :

Les photographies nous ont été aimablement fournies par la direction des Services d'identification de la Gendarmerie royale du Canada. Nous les remercions de leur précieuse collaboration.

*Le comité organisateur, artisan du bon déroulement de la 59^e session de l'Assemblée générale.
(Photo : Dave Henderson)*



Liste des participants à l'Assemblée générale



Bureaux et sous-bureaux

Algérie, Allemagne (Rép. féd. d'), Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Botswana, Brésil, Brunei, Bulgarie, Burkina Faso, Caïmans, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Hong Kong*, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Luxembourg, Macao***, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Marshall, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto Rico**, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa américaines**, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yémen (Rép. arabe du), Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

* Sous-bureaux centraux nationaux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

** Sous-bureaux centraux nationaux des Etats-Unis d'Amérique.

*** Sous-bureau central national du Portugal.

Observateurs

Conseil des ministres de l'Intérieur arabes.
Conseil du plan de Colombo.
Organisation de l'aviation civile internationale.
Organisation des Nations Unies.
Organisation de l'unité africaine.
Secrétariat pour les pays du Commonwealth.
International Air Transport Association.
International Banking Security Association.